

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20251216-D-2025_144-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025



**Rapport sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets**



SOMMAIRE

Syndicat Emeraude	3
Compétences et territoire	4
Instances décisionnelles / Composition du Bureau Syndical	5
Équipe opérationnelle	6
Prévention des déchets	7
PLPDMA	8
Zoom déchets	12
Pré collecte	14
Fourniture de contenants pour la collecte des déchets	15
Maintenance des contenants	16
Apport volontaire / Collecte des papiers	17
Collecte	18
Schéma de collecte	19
Évolution des tonnages	22
Ordures ménagères résiduelles / Emballages et papiers / Verre	22
Encombrants / Déchets végétaux	23
Évolution des ratios entre 2015 et 2024	24
OMA : évolution et répartition	25
Autres services	26
Éco-Site du Plessis-Bouchard	27
Centres techniques municipaux	29
Collecte des déchets dangereux	30
Traitement	31
Bilan Matière	32
Finances	35
Compte Administratif	36
Zoom sur les recettes de fonctionnement	40
Compte administratif 2024	41
Principaux Ratios 2024	43
Emprunts-dette 2024	44
Marchés publics	45
Communication	48
Communication	49
Sensibilisation	51
Événementiel	53



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

SYNDICAT EMERAUDE

Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Emeraude a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Éco-site ou déchèterie.

■ **Double compétence :
Collecte & Traitement.**

■ **17 communes, réparties sur 2
communautés d'agglomération
adhérentes.**

■ **34 élus et 24 agents permanents
au service de 283 420 habitants.**

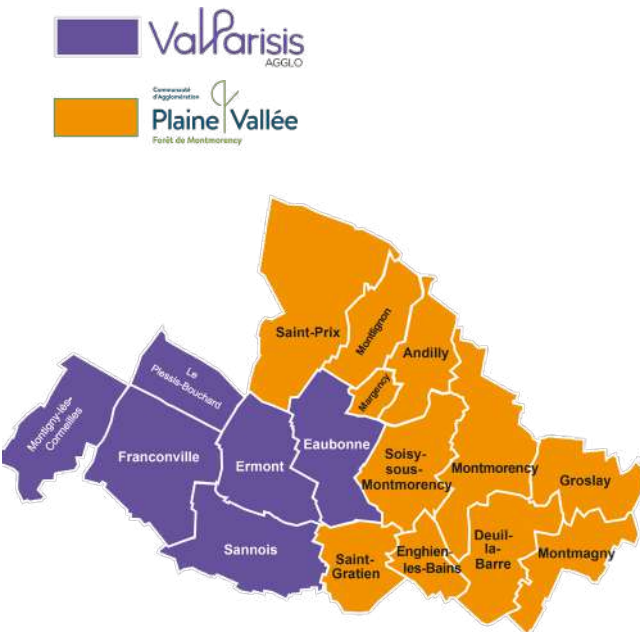


Compétences

Réduire, collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés, produits sur la vallée de Montmorency. Le territoire est réparti sur 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 283 420 habitants.

Territoire

Le territoire du Syndicat Emeraude au 1^{er} janvier 2024.



Communauté d'Agglomération	Rappel Population 2023	Population 2024 INSEE (2021)
Plaine Vallée	132 823	133 776
Val Parisis	149 239	149 644
Total Emeraude	282 062	283 420
Évolution /2023		+ 0,48 %

Au 1^{er} janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Depuis cette date, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont réparties sur deux communautés d'agglomération :

- La communauté d'agglomération Plaine Vallée.
- La communauté d'agglomération Val Parisis.



©Syndicat Emeraude - Totem du Syndicat Emeraude



Instances décisionnelles

Le Syndicat Emeraude est administré par le Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Le Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (52 ont été prises en 2024).

Lors du Comité Syndical d'installation en septembre 2020, les élus ont renouvelé leur confiance à M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Président sortant, en le réélisant à cette fonction pour le mandat 2020-2026.

Le Bureau Syndical, dont la composition intègre l'ensemble des communes constituant le périmètre du Syndicat, est chargé d'instruire les dossiers et de préparer les décisions qui seront présentées en Comité Syndical. Le Bureau définit également les grandes orientations de la politique du Syndicat en matière de déchets.

En 2024, le Comité s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 6 reprises également.

En 2024, le Bureau Syndical a connu une modification de sa composition. En effet, l'élection de M. Daniel FARGEOT comme sénateur à l'issue du scrutin du 24 septembre 2023 a entraîné pour lui - en vertu des dispositions relatives aux incompatibilités électorales des parlementaires - l'interdiction d'exercer une fonction exécutive locale et l'a contraint à démissionner de ses fonctions de 2^{ème} vice-président au Syndicat Emeraude.

Afin de remplacer cette vacance, il a été proposé que, par défaut, l'ordre de nomination des vice-présidents remonte d'un rang à partir du poste

vacant et que le nouveau vice-président à élire prenne place à la suite des vice-présidents déjà élus et en poste, avec possibilité pour le Président de lui déléguer des fonctions.

Par délibération n° 2024/02/04 du 26 février 2024, M. Philippe FEUGÈRE a été élu à l'unanimité au poste de 10^{ème} vice-président.

Composition du Bureau Syndical

Depuis le 26 février 2024, la composition du Bureau est la suivante:

Président	Gérard LAMBERT-MOTTE
1 ^{er} vice-président	Alain GOUJON
2 ^{ème} vice-présidente	Marie-Christine CAVECCHI
3 ^{ème} vice-président	Michel VERNA
4 ^{ème} vice-président	Jean-Pierre ENJALBERT
5 ^{ème} vice-président	Julien BACHARD
6 ^{ème} vice-président	Xavier HAQUIN
7 ^{ème} vice-président	Patrick FLOQUET
8 ^{ème} vice-président	Alain CHABANEL
9 ^{ème} vice-président	Maxime THORY
10 ^{ème} vice-président	Philippe FEUGÈRE
1 ^{er} secrétaire	François FABRE
2 ^{ème} secrétaire	Quentin DUFOUR
3 ^{ème} secrétaire	Hafid IABASSEN
4 ^{ème} secrétaire	Marc ANTAO
5 ^{ème} secrétaire	Marc CLOUET
6 ^{ème} secrétaire	David DUMEUNIER

Pour le mandat 2020-2026, le choix a été fait de ne pas créer de commissions de travail figées, mais plutôt de privilégier l'organisation de groupes de travail thématiques à constituer et réunir selon les besoins.

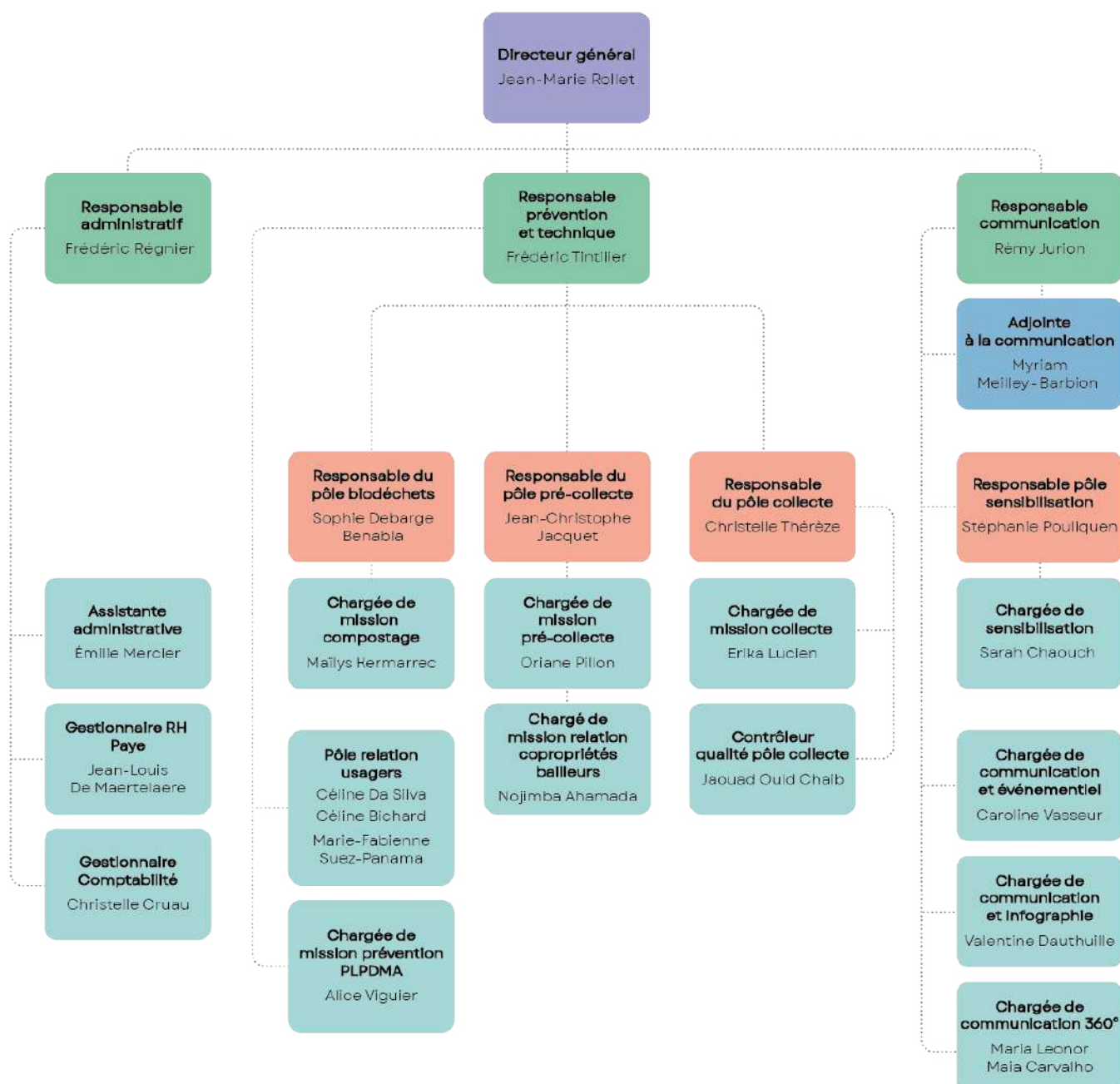
Néanmoins, une Commission d'Appel d'Offres constituée de 6 membres (5 membres + le Président) a été désignée pour l'ouverture, l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour émettre un avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 6 fois en 2024.

Équipe opérationnelle

En 2024, le Comité s'appuie sur une équipe de 24 agents majoritairement titulaires (16 femmes et 8 hommes).

Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, prévention et technique, communication, rattachés à un directeur général.



PRÉVENTION DES DÉCHETS

L'année 2024 est la 4^{ème} année de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Syndicat Emeraude. Ce dernier regroupe l'ensemble des actions visant à réduire la production de déchets du territoire, de tous les publics (ménages, établissements scolaires, commerces, collectivités), dans tous les domaines. Son objectif est de réduire de 7% la production de déchets d'ici 2025 par rapport à 2018, soit passer de 413,6 kg/an par habitant à 384,6 kg/an par habitant. Il est axé autour de la solidarité et de l'inclusion.

■ 772 composteurs individuels et 22 lombricomposteurs distribués à des particuliers,

■ 37 nouveaux sites de compostage collectif (résidences, écoles, quartiers),

■ 305 vélos collectés sur la déchèterie pour réemploi, soit 3 980 kg,

■ Deux ressourceries éphémères ouvertes dans deux communes,

■ Exploitation des 2 caissons de réemploi sur la déchèterie du Plessis-Bouchard : 25 503 kg d'objets en bon état collectés en 2024,

■ Une recyclerie en activité depuis 2023,

■ Réalisation de la 3^{ème} édition du Salon de la Réparation,

■ 31 abris-bacs installés sur l'espace public pour la collecte des déchets alimentaires,

■ 1 commune accompagnée pour la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire,

■ Lancement d'une étude de faisabilité préalable au déploiement du réemploi des contenants alimentaires dans les secteurs de la restauration collective, de la restauration commerciale et du portage de repas à domicile.



©Freepik / Zéro Déchet

PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Syndicat Emeraude se décline en 7 axes, classés par ordre de priorité, afin de toucher tous les publics et tous les secteurs de production de déchets :

- Axe 1 : Éco-exemplarité des collectivités : Syndicat Emeraude et Communes;
- Axe 2 : Gestion de proximité des biodéchets : tri à la source des biodéchets, compostage, broyage, gestion différenciée des espaces verts;
- Axe 3 : Favoriser le réemploi : des textiles, sur la déchèterie, événements autour du réemploi, ressourceries éphémères, réflexion sur le développement d'une ressourcerie pérenne;
- Axe 4 : Lutte contre le gaspillage alimentaire : en restauration collective, auprès des ménages, auprès des professionnels;
- Axe 5 : Consommation responsable : mise à disposition de stop pub, promotion de l'achat zéro-déchet, promotion des couches lavables;
- Axe 6 : Prévention des déchets des producteurs non ménagers : prévention des déchets des marchés forains, défi des commerçants éco-responsables, déploiement de la consigne pour réemploi;
- Axe 7 : Sensibilisation de tous les publics : ménages, scolaires, publics prioritaires, par les événements et les animations.

Dans le cadre de ce PLPDMA, de nombreuses actions ont été menées en 2024 :

• Éco-exemplarité

Dans un souci de légitimité des discours qu'il porte sur la réduction des déchets, le Syndicat Emeraude

se doit de l'appliquer en son sein.

Trois agentes du Syndicat Emeraude ont été formées pour devenir animatrices de la Fresque des Déchets. Cet atelier pédagogique et participatif vise à faire comprendre la complexité des enjeux liés aux déchets et à envisager les solutions possibles, à différents niveaux, pour améliorer la situation.

Concernant l'éco-exemplarité de ses communes membres, le service prévention a réalisé la 2^{ème} édition de son « Petit déj' de la prévention », rassemblant les services Développement Durable municipaux, afin de créer un véritable lien entre ces entités, transmettre les informations sur les actions menées par le Syndicat pour favoriser un travail en commun ainsi qu'un relais de qualité, et recueillir les retours de terrain des communes. Les thèmes abordés ont été les ressourceries éphémères, le compostage de quartier et le travail auprès des publics prioritaires.

• Réemploi

o Sur la déchèterie

- Partenariat avec Vélo Services sur la déchèterie

Le partenariat avec Vélo Services suit son cours : les vélos déposés sur la déchèterie sont collectés par les gardiens et gardés pour l'entreprise d'Économie



©Syndicat Emeraude / Vélo Services

Sociale et Solidaire Vélo Services, qui les récupère, les répare et les revend. Ainsi, cette entreprise augmente la durée de vie de ces objets, favorise l'insertion professionnelle de son équipe et lui permet de monter en compétence dans le domaine de la réparation.

En 2024, 305 vélos ont été collectés, soit environ 3 980 kg de déchets évités grâce à cette entreprise sociale et solidaire.

- Caissons de réemploi

De nombreux objets encore en bon état sont jetés à la déchèterie. Face à ce gaspillage, le Syndicat Emeraude a installé en 2023 deux petits conteneurs maritimes, destinés à recevoir les objets encore utilisables et qui méritent une seconde vie.

Les objets déposés sont récupérés par les associations de réemploi situées sur ou à proximité du territoire, qui viennent vider les caissons, puis de retour dans leurs locaux, trient et puis remettent en vente les objets à bas prix.



©Syndicat Emeraude / Espace Réemploi

Les associations conventionnées, spécialisées dans le réemploi sont les suivantes :

- Les Pépites (Eaubonne) ;
- BAM95 (Bouffémont) ;
- Emmaüs (Bernes-sur-Oise).

Cette action participe à l'essor du réemploi et de l'économie circulaire sur le territoire.

En 2024, les caissons ont permis d'offrir une seconde vie à 25 503 kg d'objets.

o Récupération des textiles

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes du territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC). En 2024, il y a 55 bornes Écotextile sur le territoire.

En 2024, 308,8 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par Écotextile. Ce chiffre ne prend pas en compte les récupérations par Tisseco, Veteco et Le Relais qui ont installé des bornes sur le domaine privé, sans compter les points de récupération telles que boutiques ou associations. Ainsi, selon Re-fashion*, 684,41 tonnes de textiles ont été récupérées l'an dernier sur le territoire.

o Ressourceries éphémères

Pour pallier l'absence de ressourcerie pérenne sur le territoire du Syndicat Emeraude, des ressourceries éphémères sont organisées depuis 2022, en partenariat avec le Réseau Francilien du Réemploi (REFER). En 2024, la commune de Montigny-lès-Cormeilles a lancé une nouvelle édition de la ressourcerie éphémère. En partenariat avec l'association de prévention Aiguillage et les bailleurs sociaux, elle s'est tenue en mai-juin 2024 et a pris la forme suivante :

* Éco-organisme en charge de la filière TLC

- Porte-à-porte pour informer de la collecte d'objets pour réemploi,
- 5 après-midi de collecte en pied d'immeuble dans des quartiers différents et dans un collège, avec des ateliers de sensibilisation variés,
- 5 bailleurs impliqués et 10 associations locales partenaires,
- 4 jeunes en chantier éducatif pour découvrir le réemploi, participer à un projet d'utilité publique et à vocation sociale,
- 3 jours de boutique solidaire.

1,53 tonne d'objets a été récoltée pour 68 donateurs. 351 kg d'objets ont été vendus lors des boutiques éphémères.

La ville de Saint-Gratien a lancé sa première ressourcerie éphémère, consacrée au domaine sportif, en lien avec les Jeux Olympiques 2024. Des collectes ont eu lieu sur des après-midi, accompagnées d'activités de découverte, en lien avec le réemploi, en plus du mobilier posé dans une installation sportive. 455 kg d'équipements sportifs ont été collectés pour trouver une deuxième vie. 120 objets ont été revendus. Le Syndicat Emeraude a soutenu l'organisation de cette ressourcerie éphémère à hauteur de 3 500 €.

o La recyclerie « Les Pépites » à Eaubonne

Ouverte à Eaubonne en septembre 2023, la recyclerie Les Pépites a bénéficié d'un soutien du Syndicat Emeraude de 5 000 € en 2024 pour aider à pérenniser l'activité. La recyclerie rencontre un franc succès en termes de dons d'objets, de nombre de clients et de ventes.



©Syndicat Emeraude / Recyclerie Les Pépites

o Organisation de la 3^{ème} édition du Salon de la Réparation

Dans le cadre de son événement annuel, le Forum Presque Zéro-Déchet, le Syndicat Emeraude a souhaité renouveler son Salon de la Réparation, en partenariat avec le Conseil Départemental du Val-d'Oise et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

9 artisans réparateurs du territoire ont été invités à tenir un stand de réparation et ont été rémunérés



©Syndicat Emeraude / Salon de la Réparation

par le Syndicat Emeraude. Cela a permis de sensibiliser au mieux les visiteurs et de rendre cette pratique accessible, en ne leur faisant pas payer la réparation réalisée sur place ce jour-là.

Cet événement permet de visibiliser les artisans du Val-d'Oise, dont l'activité – à forte valeur écologique – doit être valorisée.

211 objets ont été, soit diagnostiqués, soit réparés. Cette édition a été un franc succès.

- **Prévention des déchets des producteurs non ménagers**

- o Accompagnement des marchés forains pour réduire leur production de déchets

L'accompagnement du marché de Deuil-La Barre s'est poursuivi. Suite aux pesées et aux recommandations réalisées en 2023, la commune a mis en place le tri de 3 flux : les emballages, les cagettes en bois (broyées et devenant de l'amendement pour le compostage et le paillage), et les ordures ménagères, ainsi que la sortie de la glace de ce dernier flux.

- o Étude de faisabilité préalable à la mise en place du réemploi des contenants alimentaires dans la restauration collective, commerciale, et pour le portage de repas à domicile

En janvier 2024, le cahier des charges de l'étude a été finalisé. Le Syndicat s'est constitué en groupement de commande avec les syndicats valdoisiens SIGIDURS, Tri Action, Azur et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour porter ensemble cette étude et lui donner plus d'ampleur et de sens. Le Syndicat Emeraude est coordinateur de ce groupement. C'est donc 1,2 million d'habitants qui sont concernés par cette étude.

En janvier, des élus ont participé à la Fresque du plastique, atelier collaboratif pour comprendre

la complexité des enjeux du plastique, puis ont visité Uzaje, l'usine de lavage de contenants réemployables, à Neuilly-sur-Marne. Cette demi-journée avait pour but de les sensibiliser aux enjeux du réemploi des contenants alimentaires, pour sortir du tout-jetable. L'appel d'offres a été publié en avril (en MAPA*) et le marché attribué au groupement EODD – Mme et M. Recyclage.

De juin à décembre 2024 s'est tenue la phase 1 de l'étude : le diagnostic et l'état des lieux de la faisabilité économique. Le Comité de Pilotage de l'étude a permis de choisir les 3 scénarios à approfondir dans la phase 2 de l'étude, qui se déroulera en 2025.

*Marché à Procédure Adaptée

ZOOM DÉCHETS

Dans le cadre des différentes actions prévues dans son PLPDMA, et plus particulièrement de réflexions sur les futures échéances réglementaires, le Syndicat Emeraude a missionné un bureau d'études pour réaliser des caractérisations bacs et bornes à ordures ménagères résiduelles (OMR). Pour mémoire, en février 2022, 19 échantillons ont été analysés pour obtenir les résultats suivants :

Plus des trois quarts du gisement sont susceptibles d'être détournés des OMR.

- **29,2% de déchets visés par les consignes de tri du territoire (emballages, verre).**
- **37,2% de déchets pouvant être détournés des OMR via d'autres collectes sélectives (biodéchets).**
- **17,7% de déchets visés par les objectifs du PLPDMA (couches, textiles, Petits Appareils en Mélange (PAM), livres).**

Cela représente 198 kg/hab/an détournables, sur 236 kg d'OMR/hab/an.

Composition des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Catégories	Sous-catégories	%	Moyenne en kg hab/an
Putrescibles	1.1 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	22,1%	52,10
	1.2 Produits Alimentaires non consommés sans emballages	4,4%	10,43
	1.3 Produits Alimentaires non consommés sous emballages	8,7%	20,52
	1.4 Autres putrescibles	0,2%	0,53
	1.5.1 Déchets de jardin ligneux	0,5%	1,18
	1.5.2 Déchets de jardin non ligneux	1,4%	3,34
Déchets concernés par des actions du PLPDMA	2.1 Couches	8,3%	19,51
	2.2 Petits appareils électroménagers	1,2%	2,89
	2.3 Textiles / Chaussures / Maroquinerie	7,8%	18,51
	2.4 Livres	0,4%	0,85
Emballages	3.1 Multimatériaux - Emballages plastiques	9,7%	22,91
	3.2 Multimatériaux - Autres	14,1%	33,34
	3.3 Emballages en verre	4,3%	10,15
Autres	4.1 Autres déchets dangereux	0,1%	0,10
	4.2 Autres déchets	16,8%	39,53
TOTAL :		100%	235,90

Zoom

Cela justifie les actions inscrites dans le PLPDMA dont la mise en œuvre est exposée en début de rapport. Ainsi, les déchets visés par les objectifs du PLPDMA (hors biodéchets) sont notamment :

- Emballages concernés par le bac jaune :
9,7% des OMR, soit 22,91 kg/hab ;
verre : 4,3% soit 10,1 kg/hab
- Couches : en moyenne 8,3% des OMR, soit une moyenne de 19,5 kg/hab
- Textiles : 7,8% des OMR soit 18,5 kg/hab
- Petits appareils électroménagers : 1,2% des OMR soit 2,89 kg/hab

Par ailleurs, si près de 24% des déchets des poubelles résiduelles sont constitués d'emballages qui auraient dû être triés pour être jetés dans les bacs ou bornes jaunes, le Syndicat Emeraude entreprend chaque année des caractérisations de

la collecte sélective. Ainsi, 36 caractérisations par an sont réalisées permettant de définir les taux de recyclage (cf. chapitre Traitement) ainsi que les taux d'erreurs de tri.

La moyenne du taux de refus de tri (hors refus technique) a baissé de 1,2 point en 1 an mais s'élevait encore à 27,91% en fin d'année 2024. Les principales erreurs ayant un impact considérable sur les performances sont les sacs fermés souvent remplis d'ordures ménagères, les emballages recyclables qui sont introduits dans les bacs jaunes les uns dans les autres (imbriqués), puis des objets en plastique qui ne sont pas des emballages (par exemple jouets, boîtes de rangement...) ainsi que les fines qui sont en très forte progression (+1,5 point soit +35%).

Catégories	Sous catégories	Pourcentage
Emballages recyclables	JRM (journaux, revues, magazines)	13,93%
	EMR (Emballages Ménagers recyclables)	34,44%
	GM (Gros de magasins)	4,49%
	ELA (emballages pour liquides alimentaires)	1,36%
	PET Q7 bouteilles et flacons et pots et barquettes plastiques plastiquescolorés ou opaques	5,82%
	PET Q8 bouteilles et flacons et pots et barquettes plastiques transparent	0,84%
	PEPPPS (plastique polyéthylène polystyrène)	3,68%
	ACIER	1,74%
	ALU	0,60%
	Petits ALU	0,40%
	Film plastique	2,03%
Autres emballages	Plastiques	2,75%
Refus de tri	Bois	1,00%
	Verre	1,16%
	Déchets Dangereux	0,00%
	Déchets équipements électroniques et électriques	0,47%
	Imbriqués	4,23%
	Plastiques non-emballages	0,76%
	Ferrailles	0,17%
	Gravats	0,01%
	Textile	0,82%
	Emballages non vides	0,55%
	Ordures ménagères	12,95%
	Fines	5,80%

PRÉ COLLECTE

Le Syndicat Emeraude met à disposition des usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et salubrité. Si l'entretien en état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive ou les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

- 209 373 bacs (40 millions de litres),
- 2 216 bornes (9,77 millions de litres),
- 6 102 interventions de maintenance bacs.



Fourniture de contenants pour la collecte des déchets

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables et du verre se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées.

La règle de dotation des bacs a été fixée par délibération n°2019/02/01 suite à l'extension des consignes de tri et a été complétée par délibération n°2021/03/03. Les volumes des bacs attribués sont en fonction du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte en considérant un tri correct des déchets.



Bac à cuve grise et couvercle gris pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés de la commune d'Enghien-les-Bains),



Bac à cuve grise et couvercle jaune pour les emballages,



Bac à cuve grise et couvercle vert clair pour le verre,



Bac à cuve grise et couvercle bordeaux pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,



Bac à cuve grise et couvercle bleu pour le papier des établissements publics ou privés.

En 2017, concernant la conteneurisation en bacs roulants, on peut noter des opérations particulières en vue de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), notamment :

- La fourniture et livraison de bacs roulants de 120 litres dédiés au verre en remplacement des petits bacs de 35 litres qui sont non préhensibles mécaniquement par les camions de collecte,
- La fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres (cuve grise couvercle vert foncé) dédiés aux déchets végétaux pour les pavillons qui le souhaitent.

À noter que la commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte hippomobile en porte-à-porte des déchets végétaux. Ce service implique que les déchets végétaux soient présentés dans des sacs papiers. Par le biais de la commune, près de 38 000 sacs papiers biodégradables ont été vendus aux Saint-Prisiens.



©Syndicat Emeraude / Bornes enterrées

Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. Depuis la crise économique, il est observé un ralentissement des chantiers de nouveaux bâtiments. Ainsi, 45 bornes ont été posées en 2024 contre 62 en 2023.

Maintenance des contenants

L'âge moyen du parc de bacs roulants est d'environ 7,2 ans. Les bacs ont fait l'objet de 3 746 interventions relatives à la maintenance (réparation, remplacement suite à vol ou incendie...) auprès du prestataire SULO. En 2024, nous comptons 2 356 interventions pour modification de dotation ou dotation initiale.



©Syndicat Emeraude / Bac ordures ménagères

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant le lavage et la désinfection intégrale. Par ailleurs, suite à l'attribution à la fin de l'année 2021 du marché de fourniture et maintenance des bornes aux sociétés ASTECH et POLLUNET, le Syndicat Emeraude a engagé une campagne de lavage et maintenance préventive. Ce sont ainsi près de 779 bornes OMR, 453 bornes à emballages et 262 bornes à verre, qui ont fait l'objet d'une maintenance préventive. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le Syndicat Emeraude fait intervenir, dans les 48 heures, ses prestataires en charge de réparer les bornes concernées (SULO, ECOPAV et POLLUNET).

Emeraude a ainsi dû gérer 223 dysfonctionnements en 2024 (tambour coincé, infiltration d'eau, plateforme de sécurité détériorée, etc....).



©Syndicat Emeraude / Maintenance des bornes enterrées

Il est à noter que le parc de bornes enterrées est vieillissant. Les plus anciennes ont près de 16 ans d'utilisation. Dans un souci de garantir la disponibilité des équipements alors plus fragiles au regard des usures, le Syndicat a confié à la société ASTECH la rénovation du parc de bornes enterrées dite par « rétrofitage ». Autrement dit, pas besoin de modifier le génie civil, le prestataire remplace uniquement la cuve mobile usagée par une nouvelle qui comprend son système de sécurité antichute.

Depuis le temps que le Syndicat Emeraude installe des bornes, l'enjeu est de faire du sur-mesure. Le programme de rénovation est ambitieux et se déroulera sur plusieurs années.

Dans un contexte encore difficile d'approvisionnement de matières premières pour la conception de ces bornes et ce, dans un contexte financier très variable, un plan de rénovation de bornes a été adapté avec le prestataire permettant la remise à niveau de 129 bornes en 2024 (contre 97 en 2023) essentiellement sur les communes d'Ermont, Saint-Gratien et Sannois.

Apport volontaire

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre et au papier. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 84 bornes pour le verre et 43 pour le papier.

Le Syndicat Emeraude a en charge le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire Écotextile. Si aucune borne supplémentaire n'est venue compléter le réseau, la maintenance y est importante. En effet, ces équipements font l'objet de nombreuses incivilités, voire, subissent des actes de vandalisme pouvant gêner la collecte (blocage des serrures et portes restant fermées). Souvent, le personnel en charge de la collecte a pu effectuer une menue remise en état le jour de ramassage. Les actes d'incivisme peuvent être la cause des dégradations et des débordements souvent constatés. Pour autant, en conséquence de la fast fashion, la filière connaît une crise importante par une très forte augmentation du gisement mais avec une qualité plus médiocre nuisant au réemploi et au recyclage.



©126Média-Cédric Daya / Borne textile

Collecte des papiers

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique des papiers, journaux, magazines et prospectus. La collecte est réalisée suivant les établissements en bacs ou en bornes aériennes.



Le bac destiné aux papiers est constitué d'une cuve grise à couvercle bleu. La collecte a lieu une fois par mois sur 3 secteurs. Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4m³. Elles sont équipées d'un système de télérelève du taux de remplissage.

En 2024, le Syndicat Emeraude a collecté 92,50 tonnes de papiers contre 88,58 en 2023 soit 4,8% de plus.

COLLECTE

Depuis 2017, la société Poly Senti - Derichebourg est chargée de collecter les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du Syndicat Emeraude suivant des modalités validées par l'ensemble des communes du Syndicat Emeraude et fixées par délibération n°2016-06-02 du 20 juin 2016. En 2023, un avenant de prolongation d'un an du contrat de collecte a été acté fixant une fin de contrat au 31 décembre 2024.

- 99 879,90 tonnes collectées en porte-à- porte (-1,8% par rapport à 2023)
- 813 001 km parcourus (hors véhicules de services et d'encadrement)
- 809 767 litres de gasoil consommés
- 217 454 heures de services
- Bilan carbone Collecte : 2 156 t CO₂



Schéma de collecte

Ce schéma de collecte, visant à inciter à la réduction des déchets à la source, à leur valorisation et à la maîtrise des coûts du service, est organisé comme suit :

- Collecte des ordures ménagères une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- Collecte hebdomadaire des déchets végétaux des pavillons entre mi-mars et mi-novembre (toute l'année pour Ermont, et sauf Enghien-les Bains qui n'a aucune collecte de végétaux),
- Collecte mensuelle du verre pour tout type d'habitat (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé la même fréquence hebdomadaire de ramassage qu'en 2016),



©126média-Cédric Daya / Collecte du verre

- 4 collectes des encombrants par an pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard,
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Mutualisation de la collecte des rues limitrophes à plusieurs communes,
- Collectes réalisées avec des camions neufs (acquisition mi-2017),
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS*,
- Mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour le contrôle et la sensibilisation au geste de tri des emballages recyclables,
- Collecte des biodéchets alimentaires via 31 abris-bacs répartis sur les communes d'Eaubonne, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency.

*Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés



©Syndicat Emeraude / Abri-bac pour déchets alimentaires

Pour la bonne exécution de ces prestations, 139 agents sont affectés au service. Le parc est constitué de :

- 28 camions de 19 à 26 tonnes munis de lève-conteneurs pour les bacs,
- 4 mini-bennes de 12 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 2 bennes ampliroll avec grue auxiliaire,
- 6 camions équipés d'un bras-grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire,
- 1 camion à hayon de 19 tonnes pour les biodéchets.



©Syndicat Emeraude / Camion de collecte biodéchets

Tous les véhicules fonctionnent au gasoil et respectent les normes Euro6.

Les tournées de collecte des bacs s'effectuent entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues inutilement, limiter les émissions de CO₂) ;

- Respecter les recommandations R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction de la collecte bilatérale et des marches-arrière).

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'un long recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte. Ainsi, 394 points noirs avaient été annoncés dans le cahier des charges. Le nouveau schéma de collecte ayant engendré des modifications de circuits de tournées conséquentes et le recours à davantage de véhicules adaptés aux voies étroites, ont permis de baisser le nombre de points noirs à 323 en 2017 laissant alors des points plus délicats à résoudre en raison des investissements nécessaires pour la mise en œuvre des solutions. Pour autant ces chiffres ne prenaient pas en compte les difficultés que nous pouvons rencontrer quand une mini-benne est mobilisée. Si ce type de véhicule permet de régler certains points noirs R437 souvent liés à des voies étroites, les marches-arrière restent souvent d'usage malgré leur interdiction.



©Syndicat Emeraude / Camion de collecte Derichebourg

Un affinage du recensement des points noirs a révisé en 2019 le nombre à 465 points à traiter. Ainsi des actions ont été menées surtout pour fiabiliser la collecte dans des rues alors plus difficiles d'accès à cause des véhicules plus nombreux qu'avant la crise sanitaire (effet des confinements et du télétravail). À la fin 2024, 361 points noirs restent à résoudre.

En 2024, 813 001 km ont été parcourus pour assurer la collecte (hors véhicules de services et d'encadrement).

À noter que le marché de collecte en vigueur arrivait à terme au 31 décembre 2024. L'année 2024 a donc

été une année charnière pour redéfinir les besoins et futures conditions d'exécution du service avec l'ensemble de élus et des techniciens des communes. L'appel d'offres a été engagé pendant l'été et était constitué de deux lots :

le premier relatif à la collecte des OMR, emballages, végétaux, verre et encombrants en bacs et en bornes ; le second relatif à la collecte des biodéchets alimentaires, lavage des bacs et abris-bacs. Après analyse des offres très compétitives, Poly Senti-Derichbourg, prestataire sortant, s'est vu attribuer le lot n°1, et Moulinot Compost & Biogaz le lot n°2.



©Syndicat Emeraude / Camion de collecte Derichebourg

ÉVOLUTION DES TONNAGES

Ordures ménagères résiduelles



Tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 63 373,14 t
 Évolution des tonnages / 2023 +1,4 %
 Ratio 223,6 kg/an/hab.
 Évolution du ratio / 2023 +0,9 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE*	Tonnages Totaux 2024	Évolution des tonnages
Plaine Vallée	133 776	26 331,92	4 287,31	30 619,23	3%
Val Parisis	149 644	21 847,94	10 905,97	32 753,91	0,20%
Total Emeraude	283 420	48 179,86	15 193,28	63 373,14	1,41%

* Bornes enterrées

Emballages et papiers



Tonnages d'emballages et papiers 13 532,69 t
 Évolution des tonnages / 2023 +4,4 %
 Ratio 47,75 kg/an/hab.
 Évolution du ratio / 2023 +3,9 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE*	Tonnages Totaux 2024	Évolution des tonnages
Plaine Vallée	133 776	5 749,71	701,53	6 451,24	3,79%
Val Parisis	149 644	5 329,92	1 751,54	7 081,46	4,96%
Total Emeraude	283 420	11 079,62	2 453,07	13 532,69	4,40%

* Bornes enterrées

Verre



Tonnages de verre 5 468,49 t
 Évolution des tonnages / 2023 -2,1 %
 Ratio 19,29 kg/an/hab
 Évolution du ratio / 2023 -2,6 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE*	Tonnages Totaux 2024	Évolution des tonnages
Plaine Vallée	133 776	2 155,28	431,59	2 586,87	0,96%
Val Parisis	149 644	2 062,31	819,31	2 881,62	-4,77%
Total Emeraude	283 420	4 217,59	1 250,90	5 468,49	-2,15%

* Bornes enterrées

Encombrants



Tonnages d'encombrants	7 666,32 t
Évolution des tonnages / 2023	+0,4%
Ratio	27,05 kg/an/hab.
Évolution du ratio / 2023	-0,1%

Territoire	Population	Tonnages Totaux 2024	Évolution des tonnages
Plaine Vallée	133 776	3 950,65	2,43%
Val Parisis	149 644	3 715,67	-1,75%
Total Emeraude	283 420	7 666,32	0,36%

Déchets végétaux



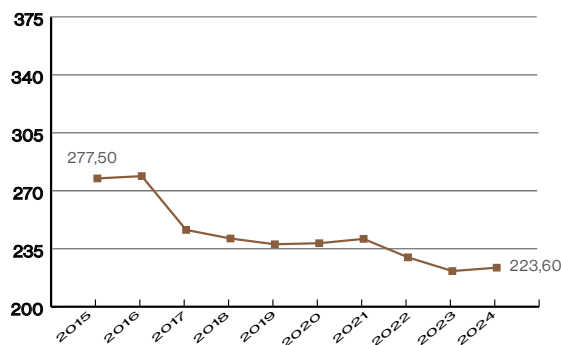
Tonnages de déchets végétaux	9 574,91 t
Évolution des tonnages / 2023	+3,6 %
Ratio	33,78 kg/an/hab.
Évolution du ratio / 2023	+3,1 %

Territoire	Population	Tonnages Totaux 2024	Évolution des tonnages
Plaine Vallée	133 776	4 920,44	6,94%
Val Parisis	149 644	4 654,47	0,36%
Total Emeraude	283 420	9 574,91	3,63%

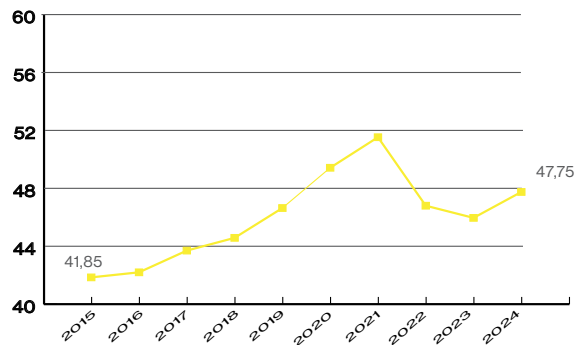


Évolution des ratios entre 2015 et 2024 (en kg/an/hab.)

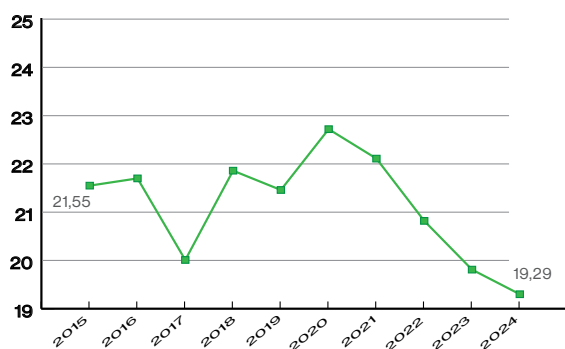
Ordures ménagères résiduelles



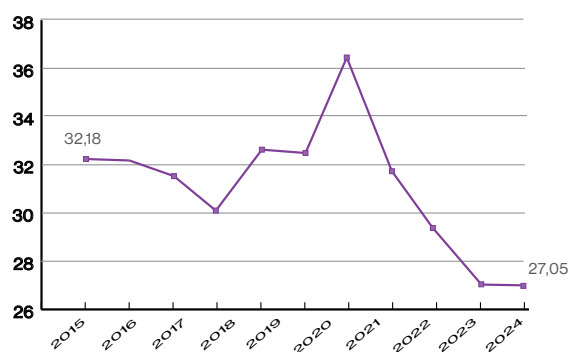
Emballages et papiers



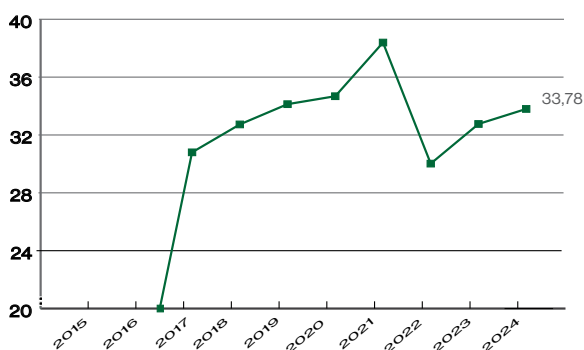
Verre



Encombrants



Déchets végétaux



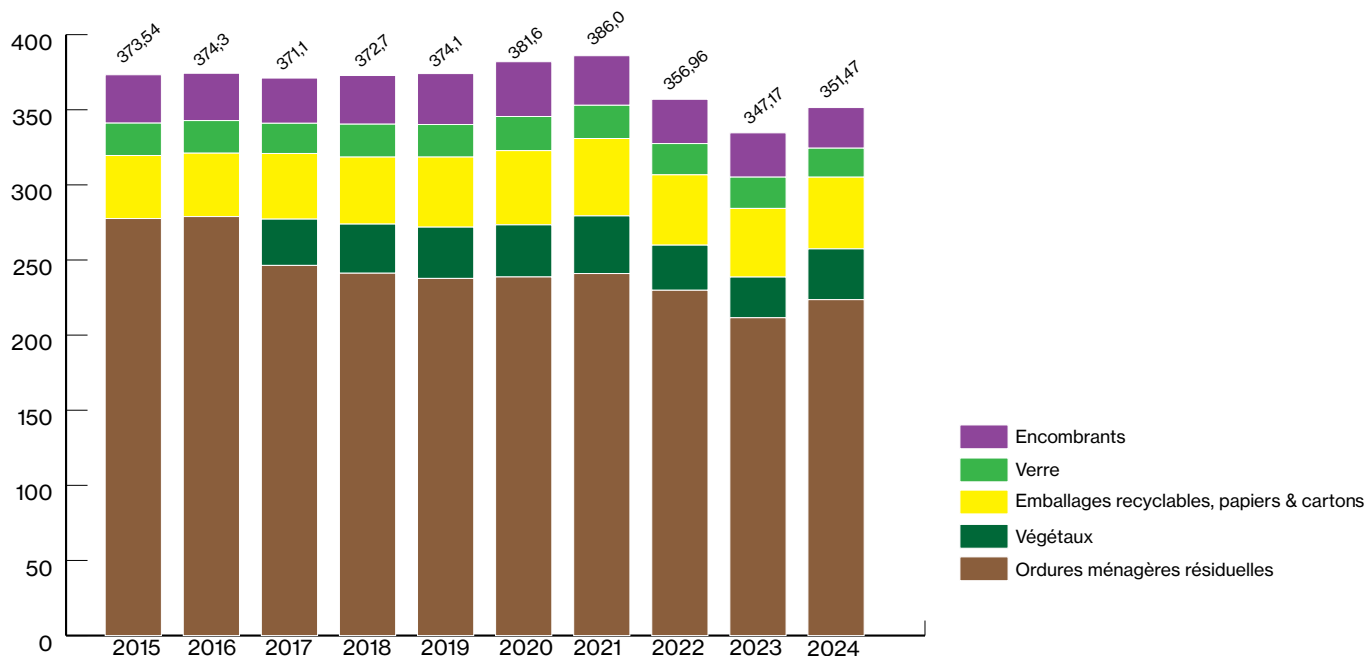
Flux	Ratio 2024	Évolution en 10 ans
Ordures ménagères résiduelles	223,60	-19,42%
Emballages et papiers	47,75	14,10%
Verre	19,29	-10,49%
Encombrants	27,05	-15,94%
Déchets végétaux	33,78	N.S
Total OMA¹	351,47	-5,79%

1 : Ordures Ménagères et Assimilées

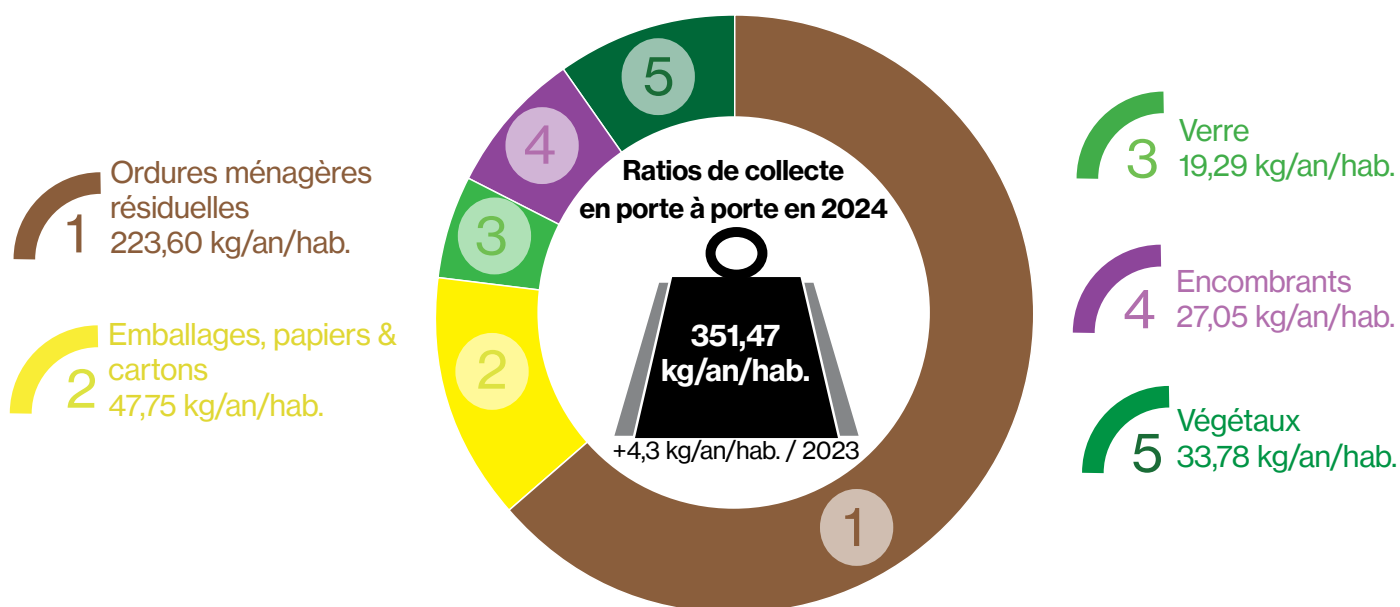
2015 : population 270 165 habitants (INSEE 2012)
 2016 : population 271 545 habitants (INSEE 2013)
 2017 : population 274 237 habitants (INSEE 2014)
 2018 : population 275 797 habitants (INSEE 2015)
 2019 : population 278 119 habitants (INSEE 2016)

2020 : population 280 034 habitants (INSEE 2017)
 2021 : population 280 287 habitants (INSEE 2018)
 2022 : population 280 970 habitants (INSEE 2019)
 2023 : population 282 062 habitants (INSEE 2020)
 2024 : population 283 420 habitants (INSEE 2021)

Évolution des OMA* entre 2015 et 2024 (en kg/an/hab.)



Répartition des OMA* en 2024 (en kg/an/hab.)



* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

AUTRES SERVICES

Si la collecte en porte-à-porte permet de traiter 86% des déchets ménagers et assimilés, Emeraude développe des services complémentaires. Soit pour capter des déchets dont la nature ne permet pas de les collecter en porte-à-porte (déchets toxiques, déchets électroniques ou gravats par exemple qui restent dangereux pour les équipements et les agents de collecte et plus généralement pour l'environnement), soit pour faciliter la captation par des services de proximité et plus individualisés. Il s'agit notamment des déchèteries mobiles, permanences Démétox et fourniture de bennes aux services techniques des communes du territoire.

■ **+ 0,3% de passages enregistrés sur la déchèterie du Plessis-Bouchard,**

■ **- 0,4% de tonnage collecté en déchèteries (Éco-site et déchèteries mobiles),**

■ **+ 0,3% de déchets toxiques collectés.**



Éco-Site du Plessis-Bouchard

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie, l'Eco-site, située sur la commune du Plessis-Bouchard. Ce site permet aux particuliers de déposer leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte-à-porte, contribuant à l'amélioration du recyclage. L'exploitation a été confiée au groupement SUEZ – ALLIECO Environnement. SUEZ a repris les agents valoristes chargés de l'accueil et du guidage des usagers en haut de quai, et ALLIECO ENVIRONNEMENT reste chargé de la mise à disposition des bennes et de leur rotation en fonction

du remplissage. Le nombre de passages enregistrés en 2024 est stable : 84 509 passages sur l'Écosite, soit 0,3% de fréquentation en plus par rapport à 2023. De même, 10 853 tonnes de déchets ont été collectées par le prestataire d'exploitation (hors tonnage filières REP) en 2024 soit une diminution de 0,4%.



©126Média-Cédric Daya / Éco-Site du Plessis-Bouchard

Nature des déchets	Éco-site 2024	Déchèteries mobiles 2024	Tonnage Total 2024	Évolution 2024/2023
Déchets végétaux	1 272,79	23,36	1 296,15	+5,4%
Gravats	3 190,52	61,82	3 252,34	-5,8%
DNDNI ¹	3 258,16	53,26	3 311,42	+0,7%
Encombrants	1 740,73	36,96	1 777,69	+2,4%
Bois	993,97	27,56	1 021,53	-6,3%
DEA ² (mobilier)	917,36		917,36	+10,8%
Cartons	138,41	6,58	144,99	+6,3%
Ferrailles	228,46	10,50	238,96	+29,3%
Papiers	30,30	0,00	30,30	+97,8%
DEEE ³	269,30		269,30	+4,9%
DDS ⁴ filière REP ⁵	107,43		107,43	+5,1%
DDS ⁴ - hors filière REP ⁵	39,25	10,98	50,23	-25,8%
Batteries	7,81	0,11	7,92	-24,2%
Huiles Usagées	14,94		14,94	-2,4%
Piles	2,44		2,44	-10,3%
TLC ⁶	121,38		121,38	+15,5%
Lampes - Néons	2,11		2,11	+31,7%
Total	12 335,35	231,13	12 566,47	+0,4%
Réemploi	29,48	0	29,48	

1 : Déchets Non Dangereux Non Inertes (= plâtres)
2 : Déchets d'Éléments d'Ameublement
3 : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
4 : Déchets Dangereux Spécifiques
5 : Responsabilité Élargie du Producteur
6 : Textiles, Linges de maison, Chaussures

L'année 2024 est marquée par l'optimisation de la valorisation des déchets déposés en déchèterie :

- Amélioration des conditions de travail et optimisation de la logistique par la mise en place d'une benne de 30m³ pour les gros électroménagers hors froid,
- Tri du mobilier en bi-flux : fourniture de deux bennes à quai par Eco-Maison (ex-Eco-Mobilier), une pour le mobilier en bois et une pour le mobilier multimatériaux,
- Signature de convention avec Ecologic pour la mise en place de nouvelles filières REP : Articles de Sport et de Loisirs (ASL) et Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJth).

Services Complémentaires

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat de traitement des déchets voisin, pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre, Montmorency, Enghien-les-Bains et Soisy-Sous-Montmorency d'accéder à la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. En 2024, le

nombre de passages enregistrés s'élève à 4 171, soit 11% de passages en plus par rapport à l'année précédente.

À cela s'ajoute enfin les déchèteries mobiles expérimentées en 2016 et pérennisées en 2017. Ainsi 7 déchèteries mobiles étaient programmées sur Deuil-La Barre desservant les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency ; 7 autres sur le parking du gymnase du Luat à Eaubonne accessibles aux habitants d'Eaubonne, Montlignon, Margency et Saint-Prix. Ce service est venu en complément de la collecte en porte-à-porte des encombrants. Par ailleurs, une déchèterie mobile est également organisée sur Andilly à la place d'une collecte des encombrants. Elle est également ouverte aux habitants de Margency et de Montmorency.

Il est observé une moyenne de 160 passages par déchèterie mobile, l'ensemble de ce service de proximité a permis de collecter près de 231,13 tonnes de déchets en 2024, soit 11,2% de moins qu'en 2023.

Centres techniques municipaux

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation assurée en grande partie par la société Butin Sédic comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement de leur contenu. Si trois flux sont majoritaires (les déchets végétaux, le

tout-venant et les gravats), la sensibilisation et une implication du personnel municipal permet d'affiner le tri et d'améliorer la valorisation. Il est à noter que certaines communes, disposant de moyens suffisants pour le transport de leurs déchets, procèdent à des apports directs sur les sites de traitement dont les coûts d'élimination sont pris en charge par le Syndicat Emeraude.

	Encombrants	Déchets Végétaux	Papiers	Cartons	Ferrailles	Gravats	Pneus	DEEE	Total général
Plaine Vallée	771,48	522,5	0	2,76	15,17	25,18	14,78	4,929	1 356,799
Val Parisis	864,12	277,8	0	1,98	0	9,5	2,22	6,726	1 162,346
Total Emeraude	1 635,6	800,3	0	4,74	15,17	34,68	17	11,655	2 519,145
Évolution 2024/2023	-42%	-52%	0	-32%	28%	-65%	-6%	82%	-47%



©SyndicatEmeraude / Benne

Collecte des déchets dangereux

Suite à l'ouverture de la déchèterie du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques types huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures, ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) a été maintenue sur les communes les plus éloignées de la déchèterie, et notamment celle de Plaine Vallée. Cette collecte en apport volontaire est réalisée suivant un calendrier précisant les lieux des permanences d'un véhicule spécifique le samedi matin.

En complément, des modules de 80 à 600 litres sont mis à disposition par Emeraude dans la plupart des centres techniques municipaux. En effet, de nombreux déchets toxiques sont régulièrement présentés à la collecte en porte-à-porte des encombrants et ne peuvent être ramassés dans ce cadre pour des raisons de sécurité (départ d'incendie par réactions chimiques lors de la compaction dans la benne). Ainsi, les déchets toxiques restant sont ramassés par les services techniques municipaux. En 2024, le tonnage collecté et traité a augmenté de 0,3% par rapport à 2023.

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2024	Évolution 2024/2023
Plaine Vallée	14,578	16,393	30,971	-1,3%
Val Parisis	0	8,799	8,799	+6,6%
Total Emeraude	14,578	25,192	39,77	+0,3%



©citeo / DDS

TRAITEMENT

116 133,15 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées sur le territoire en 2024 soit -0,4% de moins qu'en 2023.

- 91,35% de déchets valorisés,
- Seulement 8,65% des tonnages à destination des centres de stockage.

Filières de traitement	Tonnages 2024	Rappel tonnages 2023
Valorisation énergétique	48 376,40*	47 845*
Valorisation matière	43 839,66**	43 611**
Valorisation agronomique	12 077,06	12 681
Centre de traitement spécifique	90	107
ISDD ¹	1 363,95***	1 347***
ISDND ²	7 667,38	8 301
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 619,57	1 464
ISDI ³	1 010,38	1 135
Réemploi	31,47	16

- (1) ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

(2) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

(3) ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
- * déduction faite des sous-produits issus de l'incinération

** dont 18 399,62 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

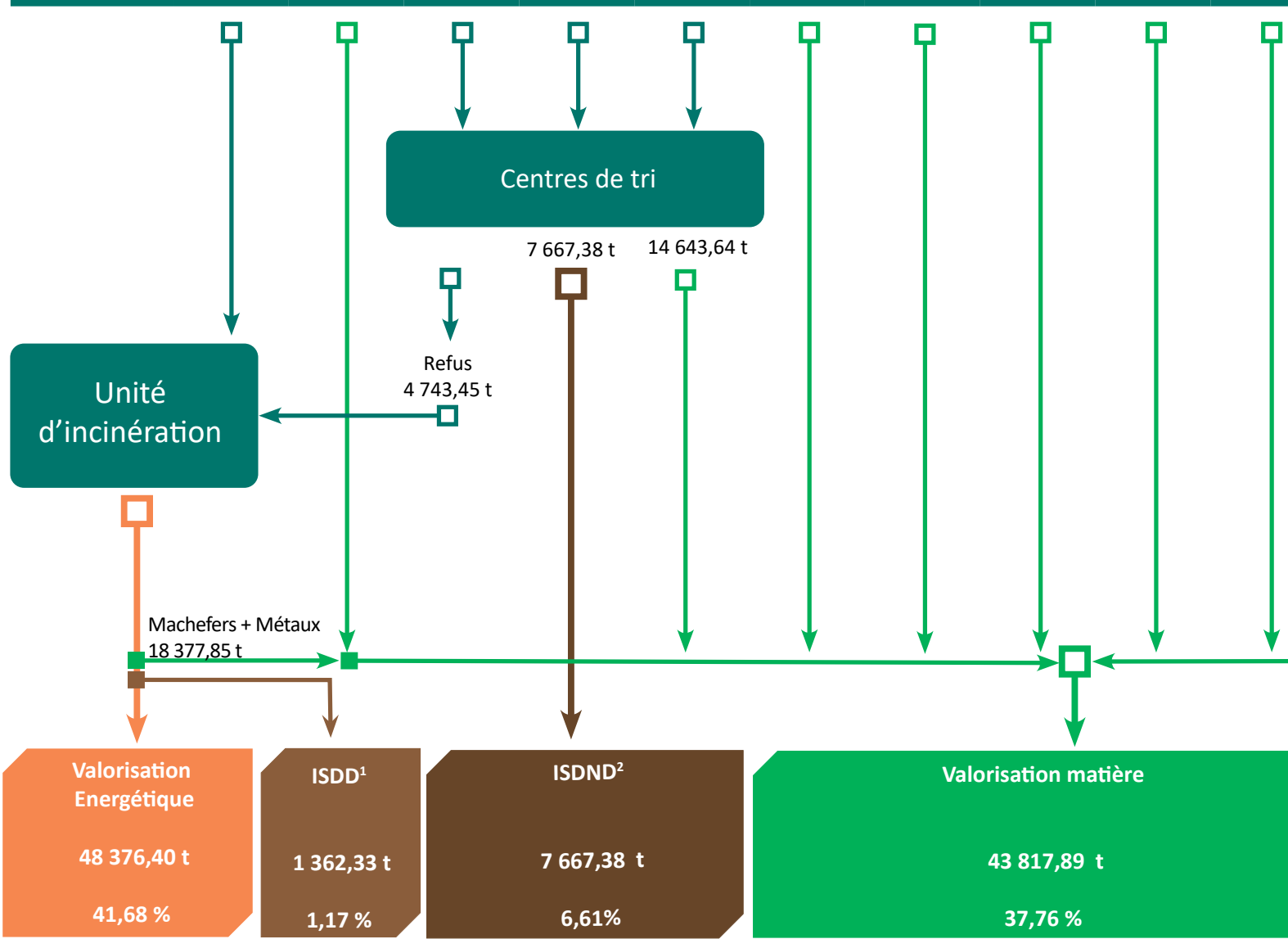
*** sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération



Tonnages collectés par le Syndicat Emeraude

	OMR	Gravats non inertes	Encombrants	Bois	Emballages mélange	Carton	Verre	Ferrailles	Huiles	Papier
--	-----	---------------------	-------------	------	--------------------	--------	-------	------------	--------	--------

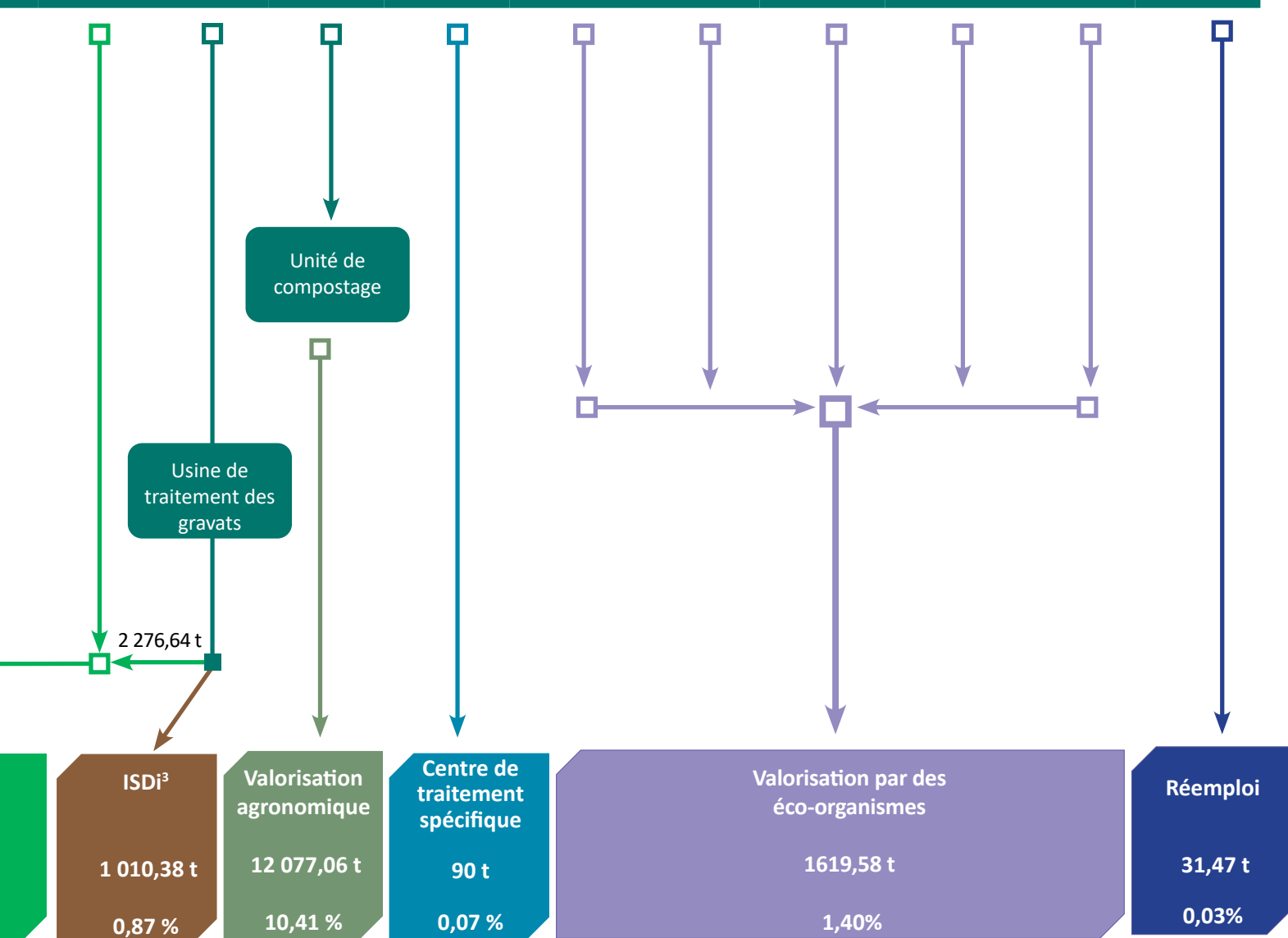
Porte à porte	63 373,14		7 666,32		13 532,69	134,44	5 468,49			49
Apport volontaire						39,94				43
Apports communes			2 062,80			4,74		15,17		
Déchèteries		3 311,42	1 777,69	1 021,53		144,99		238,96	14,94	30
Tonnages 2024	63 373,14	3 311,42	11 506,81	1 021,53	13 532,69	324,11	5 468,49	254,13	14,94	123



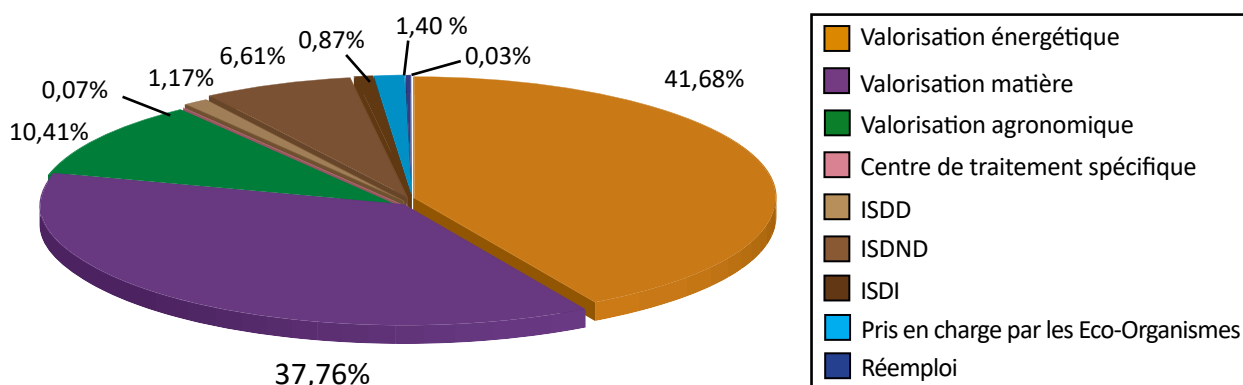
1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

ATIÈRE

				Tonnages collectés par des éco-organismes						
rs	Pneus	Gravats inertes	Déchets végétaux	Déchets toxiques	Piles	DEEE +Ampoules	Textiles	DEA	DDS	Réemploi
,24			9 574,91							
,56				14,58			187,42			1,99
-	17,00	34,68	1 206,00	25,19		11,66				
,30		3 252,34	1 296,15	50,23	2,44	271,61	121,38	917,36	107,43	29,48
,10	17,00	3 287,02	12 077,06	90,00	2,72	283,27	308,80	917,36	107,43	31,47



Répartition des filières de traitement pour l'ensemble des déchets 2024



Si l'objectif premier est de réduire les déchets à la source, pour ceux restant encore, le Syndicat Emeraude s'efforce de favoriser l'évitement par le réemploi ou la réutilisation, puis la valorisation matière avant la valorisation énergétique conformément à la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008. C'est à cette fin que l'extension des consignes de tri aux résines plastiques, type pots, barquettes, polystyrène, films, est appliquée depuis le 1^{er} mai 2019.

Bien que l'inflation ait ralenti en début d'année, 2024 se solde sur une troisième année consécutive de baisse des tonnages traités tous flux confondus (-0,4% par rapport à 2023). Pour autant, avec le taux de refus de tri qui a baissé suite au plan Boost réalisé en 2023, ainsi qu'avec une gestion fine des stocks, l'année 2024 a permis de valoriser près de 3,4% d'emballages de plus qu'en 2023 engendrant une hausse des ventes de matériaux de 9,3%.

Par ailleurs, l'année 2024 est caractérisée par une diminution importante (-4,8%) des déchets végétaux à composter, certainement en raison des conditions météorologiques peu favorables à la production (peu de soleil et beaucoup de pluie).

Enfin, l'année 2024 a permis l'expérimentation de la

collecte des biodéchets alimentaires sur Eaubonne, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency.

L'installation des 31 abris-bacs d'apport volontaire desservant environ 15 000 habitants en habitat collectif, ainsi que la mise à disposition de bacs individuels pour 4 producteurs non ménagers ont permis de collecter 80,67 tonnes de biodéchets alimentaires. Le geste de tri étant très bien respecté, aucun refus de tri n'a été signalé. Ces biodéchets ont ensuite été acheminés au centre de pré-traitement de Moulinot. Une « soupe » hygiénisée est alors produite pour être méthanisée sur un site agricole à Ussy-sur-Marne. Du biogaz est ainsi produit et injecté dans le réseau de GRDF (121 kWh), et le digestat est épandu pour fertiliser les terres agricoles d'Île-de-France.

Dans ce contexte, 91,35% des déchets collectés sont valorisés, ne laissant que 8,65% de déchets à destination de centres de stockage. Les pistes d'amélioration sont clairement identifiées sur les encombrants, et plus particulièrement sur les déchets gérés par les services municipaux des communes adhérentes. Le respect des consignes de présentation et de définition des déchets est susceptible de faire baisser le taux d'enfouissement et d'incinération, pour lesquels la TGAP* a augmenté considérablement depuis plusieurs années.

FINANCES

Le financement du Syndicat Emeraude repose à 85 % sur les contributions des communautés d'agglomérations adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis), en hausse par rapport à 2023.

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2024 subit une progression de + 3,8 %, ce qui correspond au taux forfaitaire de revalorisation des bases d'imposition de la TEOM.

Cette augmentation vise à compenser la hausse réglementaire programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui affectent les tonnages incinérés ou enfouis et le renchérissement des prestations de service dans le contexte inflationniste qui impacte très sensiblement la gestion des déchets.

■ **Montant des crédits employés en 2024 : 36,942 M€,**

■ **Contribution des agglomérations adhérentes (reversement de TEOM) : 33,620 M€,**

■ **Soutiens des éco-organismes et rachat matière : 4,810 M€,**

■ **Les contrats de prestations de services représentent 89,85 % des dépenses de fonctionnement,**

■ **Les frais de personnel représentent 3,33 % du total des dépenses de fonctionnement.**

Évolution du produit demandé pour financer le service

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant (€)	23 518 564	23 867 884	23 867 884	26 256 318	28 829 000	30 241 621	32 388 777	33 619 550
Évolution (%)	-6,54%	1,49%	0,00%	10,01%	9,80 %	4,90 %	7,10 %	3,80 %

Compte administratif

Le résultat brut global de clôture du budget 2024 est donc de **9 593 411,68 €** (contre 6 721 010,12 € en 2023). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de **8 611 704,50 €** (contre 6 075 316,15 € en 2023).

En synthèse, sur l'exercice 2024, on constate environ 5 991 k€ de dépenses non réalisées : 5 499 k€ de charges à caractère général (chapitre 011) (**incluant les 3 679 k€ de ventilation de l'excédent**), dont 5 146 k€ de prestations de service (art. 611), 108 k€ de dépenses de personnel (chapitre 012), 54 k€ sur les autres charges de gestion courante (chapitre 65), 2,5 k€ sur les charges financières (chapitre 66) et **350 k€ de virement à la section d'investissement qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser**.

On note, en outre, un bon taux de réalisation des recettes (102,8 %) : 105,6 % de réalisation pour le produit des services, dont 108,4 % pour la revente matériaux, 105,1 % pour la redevance spéciale et 139,4 % de réalisation sur les recettes éco-organismes, du fait de rattachements 2023 prudents et de bonnes performances sur 2024. Le résultat prévisionnel sur réalisations (hors excédent reporté) est d'environ 2 610 k€ (- 558 k€ au stade du BP 2024 contre - 1 447 k€ en 2023).

Le résultat prévisionnel de fonctionnement sur réalisations, s'explique par :

En dépenses

- o Une exécution budgétaire maîtrisée sur le chapitre 012 (91,9 % de réalisations), relatif aux charges de personnel : - 108 k€. Ce taux de réalisation, s'explique par un décalage des recrutements par rapport aux postes budgétés, la présence d'un apprenti en année pleine (contre 2 budgétés) pas d'accueil de stagiaire école (contre 2 budgétés) la non-revalorisation

du point d'indice de la fonction publique (contre 2 % budgétés), l'augmentation du SMIC ou les revalorisations de grilles, des déroulements de carrières et des vacances de postes, en attente de recrutement.

- o Une progression limitée des charges à caractère général (chapitre 011, qui représente plus de 91 % des dépenses de fonctionnement) réalisées à hauteur de 86 %, principalement sur l'article 611-Contrats de prestation de services (lequel représente lui-même 98 % du chapitre 011), qui s'explique :

- Par l'application des dispositions contractuelles, qui tendent à renchérir les coûts de collecte et surtout de traitement, phénomène accentué par les taxes et contraintes réglementaires. En 2024 néanmoins, les actualisations contractuelles, ont été globalement modérées, avec un effet positif du passage à des actualisations trimestrielles (tri des CS par exemple) ;
- Et par l'évolution modérée des tonnages, qui a permis de limiter le taux de réalisation sur ces lignes.

L'année 2024 aura également été marquée par :

- La poursuite de la mise en œuvre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), avec notamment le lancement de l'étude de faisabilité sur le réemploi des contenants alimentaires, piloté par Emeraude, en partenariat avec Azur, Tri-action, la CA de Cergy-Pontoise et le Sigidurs,
- Les suites du Plan Boost mené en 2023, visant à relancer le geste de tri, avec un certain nombre d'actions techniques ou de communication, soutenues à hauteur de 60 % du montant HT des dépenses engagées et dont la réunion de restitution finale a eu lieu le lundi 25 mars 2024 à 14h,
- La consultation pour le renouvellement du marché de collecte, avec des offres concurrentielles et l'attribution du nouveau marché à Poly-Senti - Derichebourg,
- Le paiement par carte bancaire, qui a été mis en place en 2023 pour simplifier le paiement des

administrés (achat de composteurs notamment), donne entière satisfaction.

Pour information, le montant de la TGAP sur 2024 s'est élevé à 1 657 k€, soit un tiers de plus que la masse salariale globale du Syndicat et l'équivalent de 5,5 points de TEOM.

En recettes

Un bon taux de réalisation globale, supérieur à 100 % (102,8%) pour les recettes de fonctionnement :

- o Après un pic atteint en 2022 (avec 1 617 k€, contre 1 395 k€ en 2021 et 600 k€ en 2020), les recettes liées aux reventes matériaux restent stables à 1 201 k€ (contre 1 141 k€ en 2023, dont 100 k€ de décalage de recettes 2022). La forte reprise économique post-crise sanitaire a entraîné une explosion de la demande en matières premières, en Asie et en Amérique du Nord, réduisant les stocks et accentuant très nettement la valorisation des matériaux recyclés. La tendance baissière était forte en 2020, mais certains matériaux ont connu par la suite une hausse très importante (cartons, papiers, métaux). Le marché de reprise du plastique a lui aussi redémarré. La renégociation de certains contrats de reprises (plastiques, JRM, acier, gros de magasin) a également eu un effet bénéfique, compensant largement la baisse des tonnages collectés et valorisés. Cette embellie doit cependant être relativisée, car le 2^{ème} semestre 2022 a vu s'opérer une correction brutale du marché, touchant tous les matériaux, mais particulièrement les EMR (Emballages Ménagers Recyclables) passés de 175,20 €/tonne en juillet à 43,10 €/tonne en décembre, les papiers (137,10/t à 222,90 €/t, puis 160,30 €/t pour les JRM) et métaux (326,75 €/t à 149 €/t pour l'acier). Les années 2023 et 2024 ont connu des variations significatives, même si elles n'étaient pas dans les mêmes proportions (hausse en cours d'année et baisse ensuite). Plusieurs matériaux sont aujourd'hui repris à leur prix plancher (plastiques, gros de magasin). Le marché du verre, après avoir continué

à progresser, a replongé dans une grave crise, plus importante encore que celle de 2020, qui avait été générée par la progression des tonnages collectés et la baisse de la demande des verriers compte tenu du marché de la boisson : de 22,70 €/t au T4 2022 à 24,25 €/t au T4 2023 et de 28,36 €/t au T1 2024, à 18,15 €/t pour le T4 (10 €/t pour le T1 2025).

Notons enfin qu'un stock de 150 tonnes non triées existait à fin décembre 2024, sur le centre de tri et 71 tonnes de matériaux en attente d'enlèvement, sensiblement plus faible que les années passées. Les premiers enlèvements de petits alus, réalisés sur 2023 se sont poursuivis et représentent cette année encore environ 50 t (reprise à 0€/tonne, mais possibilité de soutiens CITEO et ARCA, à hauteur de 700€/tonne). La 1^{ère} recette sera perçue sur 2025, puisqu'elle nécessitait la clôture des soutiens 2023 par CITEO.

- o Les objectifs de recettes éco-organismes ont été dépassés, avec une réalisation à hauteur de 138,8 %, sous l'effet, principalement d'un rattachement 2023 et d'une prévision 2024 prudents pour CITEO (+ 897 k€ du fait de bonnes performances de captation et tri, du rattrapage par PAPREC du retard pris sur les sorties de certains flux, comme les alus standards, de la hausse des soutiens à la tonne pour plusieurs flux et de nouveaux soutiens, comme pour les petits alus par exemple) et d'une optimisation des soutiens Ecomaison (+ 75 k€).

Les dernières recettes CITEO relatives au Plan Boost ont également été perçues en 2024, à un niveau supérieur au rattachement 2023 attendu (+ 58 k€).

- o Les recettes relatives à la redevance spéciale ont enregistré un niveau record de 872 k€ (contre 760 k€ en 2023 et 616 k€ en 2022) avec un taux de réalisation de 105,1 %. Depuis la résorption du retard de facturation, le rythme de facturation est tenu. Même si cette recette reste modeste, il existe une réelle dynamique à ce niveau, en plus de l'effet levier qu'elle représente en permettant un « diagnostic

déchets » pour les professionnels et une réelle prise de conscience des coûts associés.

La tendance de progression des tonnages collectés et traités, d'une part et de chute des recettes d'autre part, observée sur 2020 et début 2021, qui s'est infléchie fin 2021 s'est confirmée sur 2022 et 2023. En 2024, l'évolution des tonnages est plus contrastée, tout comme l'évolution des prix de reprise matériaux, qui bien que significative, a été moins brutale que dans le passé. Cela a eu un effet vertueux sur les dépenses et permis un maintien des recettes, qui s'est confirmé, en 2024.

Enfin, le choix avait été fait de mobiliser faiblement l'excédent de fonctionnement reporté dans la perspective du renouvellement du marché de collecte qui pouvait induire des surcoûts significatifs.

En résumé, si l'on tient compte de ce résultat de fonctionnement de l'exercice et du résultat reporté à fin 2023 de 4 588 k€, il en ressort un **résultat cumulé provisoire de fonctionnement** à fin 2024 d'environ 7 206 k€, supérieur à celui attendu au regard des hypothèses d'élaboration budgétaire.

En section d'investissement :

Un **résultat d'investissement** sur réalisations de **283 k€** qui tient compte :

En dépenses :

- o Les dépenses d'investissement ont été largement constituées d'investissements courants : acquisitions et pose de bornes (45 en 2024, contre 62 en 2023, 93 en 2022 et 108 en 2021), de nombreuses opérations ayant pris du retard et forte intensification des rénovations de bornes, avec 129 réalisations en 2024 (97 en 2023, 8 en 2022 et 6 en 2021). L'aménagement du jardin pédagogique finalisé sur 2023, a vu sa signalétique complétée. 2024 a également vu l'acquisition d'un 2^{ème} véhicule électrique Zoé d'occasion. A cela s'ajoutent les autres

investissements courants (acquisitions de bacs, de 800 composteurs, investissements informatiques, par exemple).

o En recettes :

- o La dotation aux amortissements,
- o Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA),
- o Le résultat d'investissement reporté,
- o Les subventions régionales pour le jardin pédagogique, les composteurs et au titre du Budget participatif de la Région Île-de-France (en rattachement).

Les restes à réaliser 2024, essentiellement constitués de commandes de bornes enterrées, se montent à **- 982 k€**, ce qui permet d'obtenir un résultat d'investissement reporté à fin 2024, de **1 414 k€** (RAR déduits), stable par rapport à fin 2023 et de 2 396 k€ hors RAR.

Le résultat global cumulé, avec RAR est de 8 612 k€, supérieur à celui de l'année dernière, qui se montait à 6 076 k€.



© Freepik - Finances

Les résultats définitifs du Compte administratif 2024 du Syndicat Emeraude sont résumés comme suit :

Budget Principal						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	"Résultat N-1 reporté"	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	39 552 243,85	36 942 309,13	2 609 934,72	4 588 115,95	7 198 050,67
	Section d'investissement	1 878 448,97	1 615 982,13	262 466,84	2 132 894,17	2 395 361,01
	Budget total	41 430 692,82	38 558 291,26	2 872 401,56	6 721 010,12	9 593 411,68
"Restes à réaliser"	Section de fonctionnement					
	Section d'investissement	20 000,00	1 001 707,18	-981 707,18		-981 707,18
	Budget total	20 000,00	1 001 707,18	-981 707,18	0,00	-981 707,18
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		41 450 692,82	39 559 998,44	1 890 694,38	6 721 010,12	8 611 704,50



Zoom sur les recettes de fonctionnement

Outre les contributions des Communautés d'Agglomération qui, en 2024, ont constitué 85 % des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les rachats matière ont représenté 12,16 % (en légère hausse par rapport à 2023). La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (2,84%), au financement du service.

DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Versement des contributions :

Communauté d'Agglomération Val Parisis :	17 532 326 €
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée :	16 087 224 €
Total TEOM :	33 619 550 €

■ Soutiens des éco-organismes : 3 609 220 €

- ADEME	0 €
- CITEO soutien emballages.	3 112 301 €
- CITEO soutien papiers	172 481 €
- CITEO plan boost	58 290 €
- Eco Mobilier :	225 911 €
- Eco DDS :	10 974 €
- REFASHION	10 000 €
- ECOLOGIC	19 263 €

■ Reprises des filières : 1 201 263 €

- BUTIN SEDIC - Carton :	11 €
- BUTIN SEDIC - Ferraille :	4 076 €
- CDIF - Journaux-Revues-Magazines (JRM) 1.11 :	231 534 €
- CDIF - Emballages Ménagers Recyclables (EMR ou cartonnnettes) :	429 979 €
- CDIF - Papiers de bureaux des administrations :	11 422 €
- PAPREC - Aluminiums :	63 725 €
- PAPREC - Bouteilles Plastiques :	263 756 €
- REVIPAC - Papiers-cartons complexés (PCC) :	2 850 €
- SUEZ RV IDF - Acier :	34 746 €
- SUEZ RV IDF - 1.02 Gros de Magasin :	7 941 €
- ALLIECO - Papiers, Cartons, Ferrailles (PCF) :	18 785 €
- VERALLIA - Verre :	132 439 €

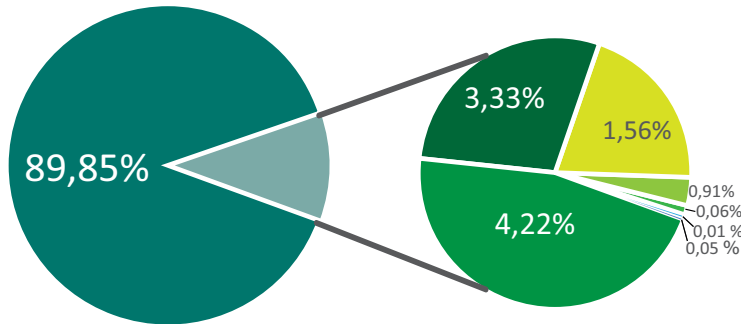
■ Autres recettes et soutiens : 249 637 €

Recettes diverses	249 637 €
-------------------------	-----------

■ Redevance spéciale : 872 573 €

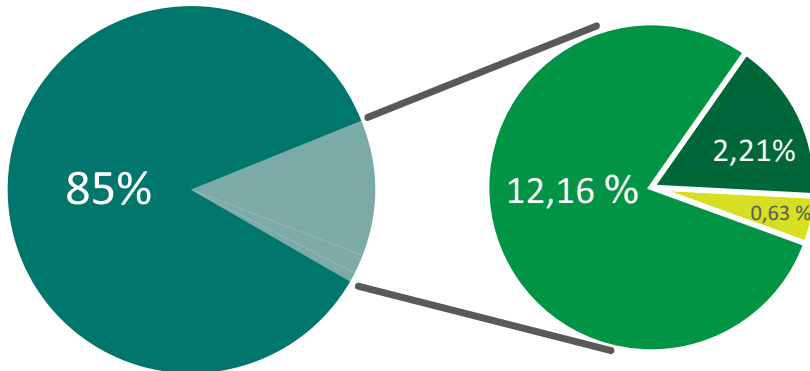
Compte administratif 2024

Dépenses de fonctionnement 2024



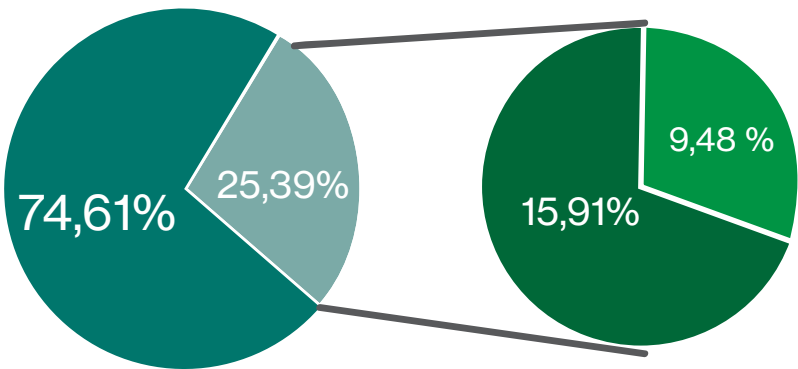
Contrats de prestations de services	33 192 624,09 €
Dotation aux amortissements	1 559 033,49 €
Frais de personnel	1 229 749,10 €
Autres charges à caractère général	578 029,77 €
Autres charges de gestion courante	336 575,40 €
Charges financières et exceptionnelles	23 009,47 €
Dotations aux provisions	5 489,37 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 798,44 €
	36 942 309,13 €

Recettes de fonctionnement 2024



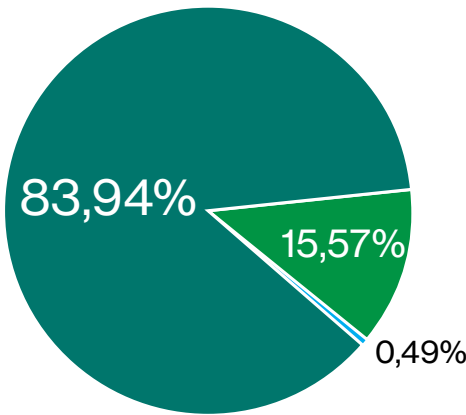
TEOM	33 619 550,00 €
Soutiens Eco-organismes et rachats matières	4 810 483,50 €
Redevance spéciale	872 572,98 €
Autres	249 637,37 €
	39 552 243,85 €

Dépenses d'investissement 2024



Investissements bornes, bacs et composteurs	1 205 611,67 €
Emprunts	257 126,95 €
Autres	153 243,51 €
Frais d'études déchèterie	0 €
Travaux/Aménagements Eco-site	0 €
Constructions	0 €
1 615 982,13 €	

Recettes d'investissement 2024



Amortissements	1 576 831,93 €
FCTVA	292 500,69 €
Subventions	9 116,35 €
1 878 448,97 €	

Principaux ratios 2024

■ Épargne de gestion ou Excédent brut de fonctionnement : 4 108 655 €

Ce ratio permet d'évaluer le montant d'épargne que la collectivité dégage de son activité courante. C'est la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion.

■ Épargne brute ou capacité d'autofinancement brute : 4 111 827 €

Ce ratio indique la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, après élimination des éléments exceptionnels liés aux cessions d'actifs. Cette épargne brute correspond au calcul de la CAF (capacité d'autofinancement).

■ Taux d'épargne brute : 10,43 %

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une collectivité, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

■ Épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) nette (= marge d'autofinancement courant) : 0,9 %

Ce ratio mesure l'aptitude d'une collectivité à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et remboursé ses emprunts. Il s'agit du rapport entre les charges réelles, complétées du remboursement de la dette en capital, et les recettes réelles de fonctionnement. Le ratio doit être inférieur à 1.

■ Taux d'endettement : 4,57 %

Ce ratio mesure l'encours de la dette au 31 décembre au regard des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice.

■ Dette par habitant : 6,37 €

Ce ratio de niveau mesure l'encours de la dette au 31 décembre par rapport à la population du territoire de la collectivité.

■ Capacité de désendettement (en années): 0,4 année

Ce ratio mesure en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise, pour cela, son épargne brute.

Dette au 31 décembre / Épargne brute ou CAF brute.

■ Taux d'équipement : 3,27 %

Ce ratio indique le poids des dépenses d'investissement de la collectivité. Il résulte du rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement.

Emprunts - dette 2024

Pour financer certains de ses investissements, le Syndicat Emeraude a eu recours à l'emprunt lorsqu'aucune possibilité d'autofinancement n'était permise, ou lorsque l'autofinancement n'était pas jugé pertinent. En 2024, aucun emprunt n'a été levé. Les derniers l'ont été en décembre 2021, ce qui a permis au Syndicat de bénéficier de taux beaucoup plus favorables qu'à l'heure actuelle. Sur 2024, six contrats de prêt sont en cours, donnant lieu au remboursement d'annuités d'emprunts :

	Date souscript°	Réf.	Prêteur	Montant initial	Durée	Objet
1	janv. 2003	MIN206172EUR	SFIL SA	853 216,00 €	20 ans	Construction Déchèterie Plessis-Bouchard
2	janv. 2004	MIN217700EUR	SFIL SA	519 624,80 €	20 ans	Construction Bâtiment administratif
3	déc. 2015	A75151RV	Caisse d'Épargne IdF	550 000,00 €	10 ans	Acquisition bornes enterrées
4	déc. 2017	MON520167EUR	Banque Postale > SFIL	1 400 000,00 €	20 ans	Travaux réhab. Éco-site & bât. administratif
5	déc. 2021	MON540490EUR	Banque Postale	546 000,00 €	20 ans	Compléments travaux Éco-site
6	déc. 2021	231340G	Caisse d'Épargne IdF	209 000,00 €	10 ans	Reconversion bornes enterrées obsolètes

À fin 2024, l'encours de la dette (capital + intérêts) lié à ces emprunts était de 1 806 560,74 € (contre 2 088 146,16 € à fin 2023), soit une baisse de 13,48 %.

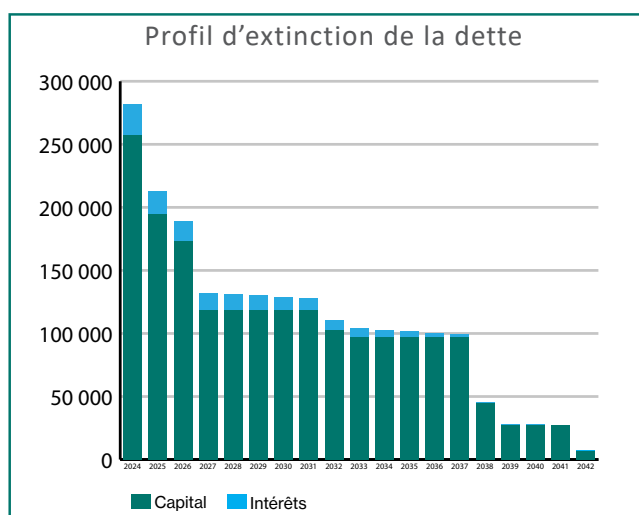
La part de la charge de la dette (amortissement du capital + charges financières nettes) a représenté 0,76 % des dépenses totales sur 2024 (selon CA 2024 prévisionnel).

L'encours étant exclusivement à taux fixe, les frais financiers dus par le Syndicat Emeraude ne seront pas impactés par l'évolution des taux, qu'ils soient en hausse ou en baisse.

Indépendamment de toute souscription future de nouveaux emprunts, l'extinction de la dette devait s'opérer selon le calendrier suivant :

- Fin 2024-début 2025 : fin des emprunts conclus en 2003-2004 ayant servi au financement de l'actuel Eco-site du Plessis-Bouchard et des locaux administratifs du Syndicat ;
- Fin 2026 : fin de remboursement du prêt ayant permis de financer certaines acquisitions des bornes enterrées ;

- Fin 2031 : fin du remboursement du prêt ayant servi au financement de la reconversion de certaines bornes obsolètes ;
 - Fin 2037-début 2038 : fin de la charge d'emprunt liée au financement des travaux de réhabilitation/extension de la déchèterie et du bâtiment administratif du Syndicat ;
 - Jusqu'à début 2042 : extinction résiduelle de la charge de l'emprunt conclu fin 2021 et relatif au financement complémentaire des travaux de réhabilitation de la déchèterie.
- Ainsi, le profil d'extinction de la dette peut être résumé dans le graphique ci-après :



Marchés publics

Le Code de la Commande Publique et l'arrêté du 27 mai 2004 précisent les obligations en matière d'information obligatoire sur les appels d'offres et les consultations effectuées durant l'exercice.

Le rapport d'activité 2024 doit communiquer sur tous les marchés publics.

Le récapitulatif des marchés en cours sur l'année 2024, est listé ci-après :

A - Procédures formalisées

1°) Marchés sur appel d'offres

Réf	Objet	Attributaire	Date d'effet	Durée max. en mois (y compris reconductions ou avenants)
2016/E-03	Collecte des déchets ménagers et assimilés	DERICHEBOURG / POLY-SENTI	01/01/2017	96
2018/E-03	Tri et conditionnement des matériaux issus des collectes sélectives – traitement des refus de tri	PAPREC	01/01/2019	64
2019/E-02	Tri, valorisation et traitement des encombrants et du bois	SITA IDF	01/01/2020	60
2020/E01	Mise à disposition, transport, traitement du contenu des bennes destinées aux centres techniques municipaux	BUTIN-SEDIC	01/01/2020	48
2020/E-02	Exploitation de l'Eco-site du Plessis-Bouchard	VAL HORIZON / ALLIECO	01/01/2020	60
2021/E-01	Fourniture et maintenance des bornes enterrées - Lot 1 Fourniture	ASTECH	25/10/2021	48
2021/E-01	Fourniture et maintenance des bornes enterrées - Lot 2 Maintenance	POLLUNET	25/10/2021	48
2021/E-01	Fourniture et maintenance des bornes enterrées - Lot 3 Lavage	ANCO	25/10/2021	48
2021/E-01	Fourniture et maintenance des bornes enterrées - Lot 4 Rénovation parc	ASTECH	25/10/2021	48
2023/E-01	Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques	SARP INDUSTRIES	01/08/2023	48
2023/E-02	Traitement et valorisation des déchets végétaux	SUEZ RV IDF / SUEZ ORGANIQUE	01/05/2024	36+12
2024/E-01	Collecte hippomobile de déchets végétaux sur la commune de Saint-Prix	LES CALÈCHES DE VERSAILLES	24/06/2024	42

2°) Marchés en groupement de commandes

Réf	Coordonnateur du groupement	Objet	Attributaire	Date d'effet	Durée max. en mois (reconductions ou avenants)
2021/GC-01 Lot 1	Syndicat Emeraude	Fourniture et livraison de composteurs et d'équipements facilitant la pratique du compostage – Lot n° 1 composteurs individuels et bioseaux en plastique	QUADRIA	22/03/2022	45
2021/GC-01 Lot 2	Syndicat Emeraude	Fourniture et livraison de composteurs et d'équipements facilitant la pratique du compostage – Lot n° 2 composteurs individuels en bois	EMERAUDE ID	22/03/2022	45
2021/GC-01 Lot 3	Syndicat Emeraude	Fourniture et livraison de composteurs et d'équipements facilitant la pratique du compostage – Lot n° 3 Lombricomposteurs	VERS LA TERRE	22/03/2022	45
2021/GC-01 Lot 4	Syndicat Emeraude	Fourniture et livraison de composteurs et d'équipements facilitant la pratique du compostage – Lot n° 4 aérateurs	SULO	22/03/2022	45
22 01 10 001	Syndicat AZUR	Fourniture et maintenance de bacs à déchets ménagers et assimilés	SULO	15/04/2022	48
	CIG	Assurances statutaire du personnel	RELYENS	01/01/2023	48
	CIG	Protection sociale complémentaire – risque « Prévoyance »	MNT	01/01/2019	72
	CIG	Assurances IARD Lot 1 : Dommages aux biens Lot 2 : Responsabilité civile Lot 3 : Flotte automobile Lot 4 : Protection fonctionnelle Lot 5 : Protection juridique	SMACL PNAS/AREAS SMACL SMACL RELYENS	01/01/2024	48
2024/GC-A01	Syndicat Emeraude	Étude de faisabilité relative au déploiement du réemploi des contenants alimentaires	EODD Ingénieurs Conseils + Mme & M. Recyclage	18/06/2024	11

B - Procédures adaptées (marchés < 215 000 € HT)

Réf	Objet	Attributaire	Date d'effet	Durée max. en mois (reconductions ou avenants)
2023/A-01	Fourniture, livraison et maintenance d'abri-bacs pour la collecte des biodéchets	WINBIN	20/09/2023	12
2023/A-02	Sensibilisation et communication de proximité et distribution de matériel de pré-collecte pour la collecte séparée des biodéchets	VALORBIOCOMPOST	20/09/2023	8
2023/A-03	Collecte et traitement des biodéchets des ménages et des professionnels et prestation de lavage des bacs	POLYSENTI / MOULINOT	20/10/2023	12

C - Autres procédures

Réf	Objet	Partenariat	Date d'effet	Durée max. en mois
Convention de coopération	Traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels	Syndicat AZUR	01/01/2023	30



© Freepik - Finances

COMMUNICATION

La communication du Syndicat Emeraude a pour objectif de mettre en lumière l'ensemble des actions du Syndicat, mais aussi d'apporter aux administrés les informations nécessaires à la continuité de service de collecte et de traitement sur l'ensemble du territoire. De ce fait, la communication s'articule autour de trois grands axes :

- Communication
- Sensibilisation
- Événementiel

■ 3 810 enfants sensibilisés en animations scolaires,

■ 9 stands d'information tenus dans les communes,

■ Le 5^{ème} Forum Presque Zéro-Déchet,

■ 3 numéros d'Emeraude Le Mag.



Communication

Emeraude le Mag

L'un des outils les plus importants du Syndicat Emeraude a connu trois parutions en 2024.



En mars, le n°21 d'Emeraude le Mag proposait un dossier consacré à la loi AGEC concernant le tri des biodéchets. Objectifs : démêler le vrai du faux et y voir plus clair sur les solutions proposées. La rubrique «Actualités» portait sur la mise en lumière du bonus réparation. La rubrique «Geste de tri» a permis un rappel des consignes de tri du verre.



En juin, le n°22 a proposé un dossier sur la deuxième vie des textiles et des chaussures. Un article dédié aux encombrants, a permis de faire le point sur les objets autorisés ou non. La rubrique «Actualités» a permis de mettre en lumière les formations compostage organisées dans les locaux d'Emeraude.



Dans le n°23 de novembre, le dossier a été consacré au Forum Presque Zéro-Déchet. La rubrique a été l'occasion d'un nouveau rappel sur le tri du verre. Un zoom a été fait sur les bornes enterrées : rappel des règles de sécurité et de dépôt.

Le magazine est édité à 124 477 exemplaires.

Site Web

Nombre d'utilisateurs total sur l'année 2024 : 28 528
(2 377 par mois en moyenne)

Rappel en 2023 : 21 754 (1 813 par mois en moyenne)

Nombre de nouveaux utilisateurs uniques sur l'année 2024 : 28 037 (2 336 par mois en moyenne)

Rappel en 2023 : 21 723 (1 812 par mois en moyenne)

www.syndicat-emeraude.fr

Réseaux sociaux

L'objectif poursuivi en 2024 était d'aborder positivement les déchets et leur recyclage, auprès des habitants du territoire.

Pour cela, différents contenus ont été réalisés : BD, astuces zéro-déchet, interviews. L'idée est de transmettre les bons gestes afin de permettre aux abonnés d'agir au quotidien en faveur du tri, du recyclage et de la réduction des déchets.

Le Syndicat Emeraude est présent sur trois réseaux sociaux : Facebook, Instagram et enfin LinkedIn.



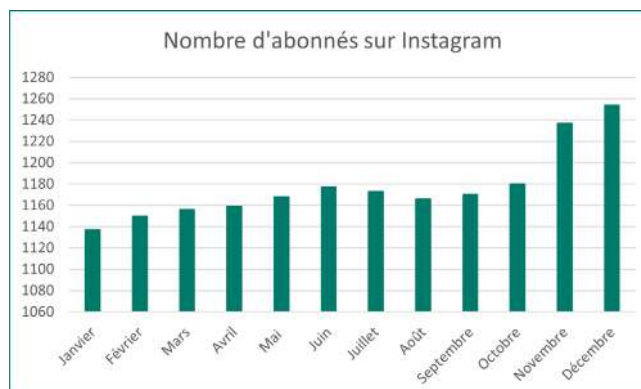
o Instagram



Cible principale : grand public de 25 à 55 ans.

L'année 2024 a été marquée par une croissance régulière du nombre d'abonnés sur Instagram, avec un gain total de 117 abonnés (passant de 1 137 en janvier à 1 254 en décembre). Cette progression s'est faite par petites étapes mensuelles avec une nette progression à partir du dernier trimestre.

Le taux d'engagement est resté relativement stable autour de 1,6 % tout au long de l'année. Cependant, deux pics notables sont à souligner : en novembre, avec un taux exceptionnel de 3,10 %, et en décembre, avec 2,52 %.



Ces hausses sont liées à l'intensification de l'activité (fil d'actualité et story) sur le compte :

- En novembre avec de nombreuses collaborations lors de la campagne de communication autour du Forum Presque Zéro-Déchet ;
- En décembre avec la réalisation de stories quotidiennes autour de Noël.

Les formats sur le compte ont été variés et testés tout au long de l'année : réels, stories et publications classiques afin de s'adapter au mieux à l'audience.

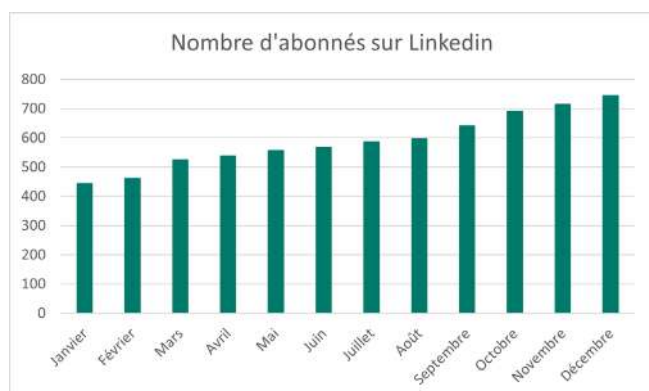


o LinkedIn



Cibles principales : professionnels et partenaires.

Sur LinkedIn, l'année 2024 a été particulièrement dynamique. Le compte a gagné 300 abonnés en un an, une forte augmentation en passant de 444 à 744 abonnés. Cette progression constante montre une stratégie éditoriale efficace et une audience professionnelle engagée.



Le taux d'engagement a atteint des niveaux très élevés sur plusieurs périodes, avec un pic à 28,60 % en novembre 2024. Ce taux élevé est le reflet d'un contenu attractif, lié directement à l'actualité du Syndicat et en phase avec les attentes de la communauté LinkedIn.

La fréquence de publication est restée régulière tout au long de l'année, avec certains pics liés à l'activité du Syndicat Emeraude.



o Facebook



Cible principale : grand public + de 30 ans

En 2024, bien que le compte Facebook ait enregistré une baisse de son nombre d'abonnés (-72), il a connu une activité plus soutenue que l'année précédente. En effet, la couverture globale ainsi que le nombre de visites sur la page ont augmenté.

Initialement axé sur la diffusion d'informations pratiques (fermetures, horaires, collecte, etc.), le



compte a progressivement élargi sa ligne éditoriale en intégrant davantage de contenus d'actualité. Ces publications, souvent issues ou adaptées des formats créés pour Instagram, ont contribué à rendre la page plus vivante et engageante.

Sensibilisation

Animations scolaires 2023/2024

Sensibiliser aux gestes de prévention et de tri des déchets passe incontestablement par le public scolaire. En effet, les nouvelles générations sont déjà très au fait de l'urgence climatique, et plus globalement sensibilisées à la préservation de l'environnement.



© 126 Média / Cédric Daya - Animation scolaire

Les animations scolaires réalisées par le Syndicat Emeraude leur apportent des solutions concrètes sur l'un des pans d'actions dont ils peuvent devenir

acteurs. Apprendre à trier leurs déchets dans les différents bacs/bornes de collecte, comprendre comment se recycle ensuite un déchet, ou encore lister les différentes façons de réduire sa production de déchets sont les différents thèmes abordés en animations scolaires.

C'est en formant des enfants à des gestes plus éco-responsables, que leur entourage direct pourra ensuite être sensibilisé à la maison. Une sensibilisation qui permet de toucher les familles de façon pédagogique en donnant aux enfants ce rôle d'ambassadeurs.

Chiffres année scolaire 2023-2024

o Les animations scolaires

Nous proposons 2 animations pour les classes de CM1 et CM2.

En CM1, l'animation est axée sur le cycle de vie des déchets. Elle se décompose en 2 parties : les consignes de tri (1h) et le recyclage (1h).

À la fin de l'animation, nous distribuons aux élèves (et à l'enseignant(e)) un guide de tri qui résume ce qui a été dit en classe. Emporté à la maison, ce guide peut servir aux enfants, ainsi qu'à leurs parents, en cas de doute au moment de jeter un déchet.

Pour cette animation, ce sont **1 917 élèves qui ont été sensibilisés (73 classes)**.

En CM2, la thématique de l'animation est la réduction des déchets. Lors de la première séance, nous présentons aux élèves quelques-unes des conséquences que peuvent avoir les déchets sur notre planète. Nous invitons ensuite les élèves à réfléchir à des solutions pour éviter de jeter.

Durant la deuxième séance, les élèves créent une

affiche avec leurs solutions et présentent ensuite les idées à toute la classe, ceci afin de partager les bonnes idées pour réduire les déchets.

Pour cette animation, ce sont **1 893 élèves qui ont été sensibilisés (72 classes)**.

Au total, ce sont plus de 3800 élèves qui ont été sensibilisés à la gestion des déchets.

o Les autres animations

En plus des animations scolaires, nous participons à des animations initiées par des communes ou des établissements scolaires.

→ De septembre à décembre 2023

- Lors de la semaine du Développement Durable organisée par la mairie de Franconville, nous avons sensibilisés **198 élèves de CE2 au tri et recyclage**.
- Lors de la semaine du Développement Durable organisée par l'hôpital des enfants de Margency, nous avons sensibilisés **9 élèves de CE2 au tri**.
- Les 30 éco-délégués du collège Denis Diderot de Deuil-La Barre ont été formés au tri et au compostage.



©Syndicat Emeraude / Espace game

→ De janvier à août 2024

- Nous avons animé des sessions d'Escape Game dans 3 médiathèques (Montigny-lès-Cormeilles, Le Plessis-Bouchard et Ermont) qui ont permis à **15 enfants et 4 adultes** de résoudre des énigmes concernant les déchets.

Cet escape game a également été animé dans 2 collèges (collège Albert Schweitzer de Soisy-sous-Montmorency et collège Jules Ferry d'Ermont) pour 37 éco-délégués de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Lors de la journée du Développement Durable organisée par la commune de Saint-Gratien, nous avons proposé un jeu de l'oie « spécial déchets » et un atelier de fabrication de pâte à modeler pour **144 enfants de primaire**.



©Syndicat Emeraude / Jeu de l'oie spécial déchets

Nous avons pu proposer des ateliers « Fresque des Déchets », outil ludique et collaboratif, qui permet de mieux appréhender la complexité de la gestion des déchets.

- Le format quiz (15 – 20 min) a permis de

sensibiliser 10 personnes lors d'un repair café organisé par la mairie de Montigny-lès-Cormeilles.

- Le format long (3h) a été animé lors du Forum Presque Zéro-Déchet (8 adultes) et lors de la semaine du Développement Durable organisée par le lycée Louis Armand à Eaubonne (5 lycéens).



©Syndicat Emeraude / Fresque des déchets

D'autres actions ont permis de sensibiliser des élèves aux consignes de tri :

- **58 élèves** de CM2 dans le cadre du Rallye du Petit Citoyen organisé par la mairie de Soisy-sous-Montmorency.
- **112 élèves** de primaire dans le cadre de la Rue aux Enfants à Deuil-La Barre organisée par la communauté d'agglomération de Plaine Vallée.

Événementiel

Bilan stands communaux

Dans le cadre de ses activités, le Syndicat Emeraude participe régulièrement, tout au long de l'année, à différents stands communaux du territoire.

En 2024, le Syndicat Emeraude a participé à 9 événements :

- Les Instants nature à Saint-Prix ;
- Les Naturelles de Montmorency ;
- Les Francofloralies de Franconville ;
- Le Forum du logement de Montmagny ;
- La fête de la nature du Plessis-Bouchard ;



©Syndicat Emeraude / Les Instants nature à Saint-Prix

- La fête de la nature à Deuil-La Barre ;
- Inspirations durables de Saint-Gratien ;
- La Fête de la science à Groslay ;
- Couleurs et saveurs d'automne à Eaubonne.



©Syndicat Emeraude / Fête de la science à Groslay

De manière générale, la fréquentation des stands a été positive, avec environ **1 110 personnes rencontrées au total**.

La procédure mise en place auprès des communes, consistant à les inviter à formuler une demande officielle 2 mois en avance pour notre participation à leurs événements, s'est avérée efficace. Elle a permis une meilleure anticipation des besoins, tant sur le plan logistique que sur celui de la mobilisation des équipes. Ainsi, l'ensemble des sollicitations a pu recevoir une réponse favorable. Concernant l'aspect animation, une activité ludique a systématiquement été proposée sur chaque stand, selon la thématique de l'évènement : soit le jeu du « cherche et trouve », soit le jeu du compostage, ou encore une fresque des déchets au format quiz adaptée aux enfants.

Enfin, l'année a également été marquée par le lancement du projet de maquette pédagogique, destiné à enrichir nos outils d'animation. Ce nouvel outil, livré en mars 2025, permettra de proposer des animations plus attractives pour l'année à venir.

Le Forum Presque Zéro-Déchet

La 5^{ème} édition du Forum Presque Zéro-Déchet du Syndicat Emeraude a eu lieu à l'espace Saint-Exupéry de Franconville, le samedi 16 novembre 2024.

Le Forum Presque Zéro-Déchet a été une nouvelle fois organisé en collaboration avec le Service Prévention du Syndicat Emeraude pour l'espace Réparation.



©Céline Sturm / Forum Presque Zéro-Déchet / Espace Réparation

Cet évènement, a pour objectifs de permettre aux administrés de rencontrer des experts et des acteurs locaux engagés pour échanger sur les meilleures pratiques en matière de réduction des déchets ; participer à des ateliers gratuits et ludiques pour apprendre des gestes simples du quotidien et découvrir des alternatives écologiques mais aussi assister à des conférences pour approfondir ses

connaissances sur les enjeux de la réduction des déchets.

Le bilan de cette 5^{ème} édition du Forum du Presque Zéro-Déchet est positif. **Près de 800 visiteurs** se sont rendus au Forum, répartis de 10h à 18h; il y a eu **325 participants aux différents ateliers** et **64 objets réparés**.



©Céline Sturm / Forum Presque Zéro-Déchet / Ateliers



©Céline Sturm / (une partie) Équipe du Syndicat Emeraude

ENMEPRAUDE TERRE DE TRI

